

République du Mali

Un Peuple-Un but-Une foi



Ministère de l'Economie et des Finances (MEF)

Institut National de la Statistique

**PROJET REGIONAL POUR L'HARMONISATION ET L'AMELIORATION
DES SYSTEMES STATISTIQUES EN AFRIQUE DE L'OUEST (PHASAOC)**

**PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES
PRENANTES (PMPP) VERSION
ACTUALISEE**

Septembre 2024

Table des matières

SIGLE ET ABREVIATION.....	5
1. INTRODUCTION.....	7
1.1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION	7
1.2. BREVE DESCRIPTION DU PROJET	9
1.3. Description générale du Projet, localisation, carte de la zone couverte, communautés affectées	10
1.4. PRINCIPAUX RISQUES ET IMPACTS NEGATIFS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX	12
1.5. OBJECTIFS DU PMPP	13
1.6. APPROCHE METHODOLOGIQUE UTILISEE DANS LA PREPARATION DU PMPP	14
1.7. EXIGENCES NATIONALES ET NORMES APPLICABLES EN MATIERE DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES	15
2. RESUME DES ACTIVITES DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES DEJA ENTREPRISES.....	16
3. IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES	20
3.1. CATEGORIES DES PARTIES PRENANTES IDENTIFIEES	20
3.2. METHODOLOGIE DE LA MOBILISATION SOCIALE DES PARTIES PRENANTES.....	23
4. MODALITE DE PLANIFICATION/PROGRAMME DE MOBILISATION SOCIALE DES PARTIES PRENANTES	25
4.1. OBJECTIFS ET CALENDRIER DU PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES.....	25
4.2. CALENDRIER DE LA MISE EN ŒUVRE DES INITIATIVES DE COMMUNICATION	28
5. RESSOURCES ET RESPONSABILITES POUR METTRE EN ŒUVRE LES ACTIVITES DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES.....	31
5.1. RESSOURCES	31
5.2. RESSOURCES HUMAINES	31
5.3. RESSOURCES HUMAINES DES PARTIES PRENANTES	31
5.4. RESSOURCES FINANCIERES ET MATERIELLES	31
5.5. MECANISME DE GESTION DE PLAINTE.....	31
5.6. MECANISME PROPOSE.....	32
5.7. DETAILS DU MGP	33
5.8. GESTION DES PLAINTES CONCERNANT LES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE.....	34
✓ <i>Acteurs à mobiliser dans le cadre de la prévention et de la lutte contre les VBG/EAS/HS</i>	35
✓ <i>Prestataire de services VBG</i>	36

✓ <i>Services techniques déconcentrés habilités</i>	36
✓ <i>Élaboration de codes de bonne conduite</i>	37
✓ <i>Formation /Sensibilisation des différentes parties prenantes</i>	37
✓ <i>Procédures de gestion des cas de VBG/EAS/HS</i>	37
✓ <i>Dépôt de plaintes.....</i>	37
✓ <i>Traitemet des plaintes relatives aux VBG/EAS/HS.....</i>	38
✓ <i>Mesures de responsabilisation et de confidentialité</i>	38
✓ <i>Suivi et évaluation</i>	39
✓ <i>Sanctions.....</i>	39
✓ <i>Relèvement des éventuel (le) s survivant (e)s de VBG/EAS/HS</i>	39
5.9. BUDGET POUR LA MISE EN ŒUVRE DU MECANISME DE GESTION DES PLAINTES	40
6. SUIVI ET ETABLISSEMENT DE RAPPORTS	41
6.1. PARTICIPATION DES DIFFERENTS ACTEURS CONCERNES AUX ACTIVITES DE SUIVI	41
6.2. RAPPORTS AUX GROUPES DE PARTIES PRENANTES.....	41
ANNEXE 1 : Termes de Référence (préparation du PMPP)	43
ANNEXE 2 : Fiche de Plainte (exemple)	45
ANNEXE 3 : Le Registre des réclamations excluant les plaintes non-VBG/relatives aux EAS// HS)	46
ANNEXE 4 : Listes des personnes rencontrées et les PV de consultations au cours de la préparation du PMPP	47

<u>Tableau 1: Analyse des parties prenantes</u>	Erreur ! Signet non défini.
<u>Tableau 2 : Techniques de communication</u>	26
<u>Tableau 3 : Stratégie proposée pour la mobilisation des parties prenantes et la diffusion des informations</u>	29
<u>Tableau 4 : procédure proposée pour la gestion de plaintes</u>	32
<u>Figure 1 : carte de la zone couverte du projet</u>	11
<u>Figure 2 : Principales composantes de la mobilisation des parties prenantes</u>	Erreur ! Signet non défini.

SIGLE ET ABREVIATION

ASS	Afrique Sub-Saharienne
BIRD	Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement
BM	Banque Mondiale
CCA	Comité Communal d'Action
CDA	Comité Départemental d'Action
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CERC	Composante d'intervention d'urgence imprévue
CES	Cadre Environnemental et Social
CGES	Cadre de Gestion Environnementale et Sociale
CGES	Cadre de Gestion Environnementale et Sociale
CPP	Cadre de Partenariat Pays
CPR	Cadre Politique de Réinstallation
CPRP	Cadre Politique de Réinstallation des Populations
CUA	Commission de l'Union africaine
DNEN	Direction nationale de l'économie numérique
EAS/HS	Exploitation et Abus Sexuel/ Harcèlement Sexuel
EHS	Environnement, Hygiène et Sécurité
EIES	Etudes d'Impact Environnementale et Sociale
ERS	Evaluation des Risques de Sécurité
HISWACA	Harmonisation and Improvement the Statistics in West Africa and Central Africa
ICS	Indicateur de Capacité Statistique
IEC	Information, Education, Communication
IDA	Association Internationale pour le Développement
INSTAT	Institut National de la Statistique
IST	Infection Sexuellement Transmissible
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MGP	Mécanisme de Gestion de Plaintes
NES	Norme Environnementale et Sociale
OIT	Organisation Internationale du Travail
ONG	Organisation non Gouvernementale
OSC	Organisation de la Société Civile
PAR	Plan d'Action et de Réinstallation
PDI	Personnes Déplacées Internes
PGES	Plan de Gestion Environnementale et Sociale
PGMO	Plan de Gestion de la Main d'Œuvre
PGS	Plan de Gestion de Sécurité
PHASAOC	Projet pour l'Harmonisation et l'Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest et Centrale
PMCR	Projet de Mobilité et de Connectivité Rurale
PMPP	Plan de Mobilisation des Parties Prenantes
PP	Parties Prenantes
SGP	Secrétaire général de la province
SHaSA	Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique
SOP	Objectif de Développement du Programme
SSN	Systèmes Statistiques Nationaux
TdR	Termes de Références

TIC	Technologie de l'Information et de la communication
UCP	Unité de Coordination du Projet
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UGP	Unité de Gestion du Projet
VBG	Violence Basée sur le Genre
VIH/SIDA	Virus de l'Immunodéficience Humaine

1. INTRODUCTION

Dans le cadre de la préparation du Projet pour l’Harmonisation et l’Amélioration des Statistiques en Afrique de l’Ouest et du Centre pour le Mali (PHASOAC Mali, HISWACA en anglais), le Ministère de l’Economie et des Finances (MEF) du Mali a élaboré le présent *Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP)*, conformément aux principes, objectifs et procédures de la *Norme environnementale et sociale n°10 (NES 10) du Cadre Environnementale et Sociale (CES)* de la Banque mondiale, relative à la « Mobilisation des parties prenantes et Information ».

La mobilisation des parties prenantes peut améliorer la durabilité environnementale et sociale du projet, renforcer l’adhésion des parties prenantes et contribuer sensiblement à une conception et une mise en œuvre réussies de ces même sous-projets.

Le présent PMPP a été présenté aux parties prenantes et a tenu compte de leurs avis et suggestions. Il sera rendu publique et diffusé par le ministère de Ministère de l’Économie et des Finances (MEF) le plus tôt possible, avant l’évaluation formelle du projet.

Encadré 1 : Les parties prenantes

La notion de « partie prenante » désigne à la fois :

- Les individus et les groupes d’individus qui sont ou pourraient être affectés par le projet, et
- Les individus et les groupes d’individus qui sont ou pourraient avoir un intérêt dans le projet.

1.1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Mali est un vaste pays continental situé au cœur de l’Afrique de l’Ouest (avec une superficie de 1.241.238 km²) à vocation essentiellement agro-sylvo-pastorale. Le pays occupe une position stratégique en partageant ses frontières (longues d’environ 7 000 km) avec sept autres pays (Algérie, Burkina Faso, Côte d’Ivoire, Guinée, Mauritanie, Niger et Sénégal). Son climat est de type tropical avec une pluviométrie aléatoire variant de moins de 100 à 1 200 mm/an du Nord au Sud.

Le Mali est confronté à de multiples contraintes structurelles, économiques, politiques qui entravent son développement socio-économique. Les crises sociopolitiques de 2020 et la pandémie de la Covid-19 ont détérioré la situation économique du pays, qui a vu son économie se contracter de 1,2% en 2020 et l’augmentation des prix des produits alimentaires risque d’accroître la vulnérabilité des ménages les plus pauvres.

Pour le Mali, à l’instar des pays de la sous-région, la question des inégalités apparaît, plus que jamais aujourd’hui comme un des défis majeurs qui interpelle les gouvernements, les bailleurs de fonds, le secteur privé et la société civile. Pour connaître les niveaux des inégalités et leurs conséquences, des données fiables et comparables sont nécessaires. Alors que l’Afrique reste l’un des continents où les données et les analyses sur les inégalités sont encore insuffisantes.

Même si des progrès substantiels ont été réalisés dans la production de statistiques (en référence à

l'augmentation de l'indicateur de capacité statistique (ICS) de la Banque mondiale qui est passé pour les pays d'Afrique subsaharienne de 55,2 en 2004 à 57,0 en 2020, plusieurs lacunes et irrégularités dans la qualité et la facilité d'utilisation des données à usage public ainsi que l'amélioration des systèmes de données limitent encore la capacité à informer et à favoriser le développement économique et à créer les conditions d'une croissance inclusive et d'une élaboration des politiques fondée sur des données probantes dans la région.

Les éléments constitutifs des systèmes statistiques nationaux (SSN) en Afrique subsaharienne restent faibles, alors que les gouvernements, les institutions internationales et les donateurs ont besoin de données de qualité pour planifier, budgétiser et évaluer leurs activités. En particulier, pour être utiles, ces données doivent être précises, opportunes, désagrégées et largement disponibles, afin de garantir que les efforts de financement et de développement portent leurs fruits.

Des statistiques précises, opportunes et fiables sont indispensables pour concevoir et mettre en œuvre de bonnes politiques et en assurer un suivi efficace. Elles sont également nécessaires pour suivre les progrès et évaluer l'impact des différentes politiques. Les statistiques sont également essentielles pour gérer efficacement la prestation des services de base. De bonnes statistiques améliorent la transparence et la responsabilité de l'élaboration des politiques, qui sont essentielles à la bonne gouvernance

Par ailleurs, le suivi du processus d'intégration régionale en Afrique centrale et occidentale nécessite des statistiques précises, fiables, opportunes, harmonisées et comparables. Dans cette perspective, le Gouvernement du Mali a sollicité l'appui de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) et de la Banque Mondiale (BM) pour le financement du Projet « Harmoniser et améliorer les statistiques en Afrique de l'ouest et du centre (PHASAOCC) » afin de permettre la production de statistiques harmonisées et leur alignement sur les normes et classifications internationales qui sont des conditions préalables à la production de données de qualité nécessaires à l'élaboration de politiques fondées sur des preuves, un objectif fondamental de la Banque mondiale dans son soutien au renforcement des capacités statistiques dans les pays en développement.

Le projet alimentera deux stratégies principales récemment lancées dans la région Afrique, à savoir la stratégie actualisée d'aide à l'intégration et à la coopération régionales (RICAS 2021-2023) du Groupe de la Banque mondiale par la production et l'analyse de données et la stratégie régionale 2021-2025 récemment lancée "Soutenir une reprise résiliente" qui vise à faire face aux impacts négatifs de la pandémie de COVID-19 et du changement climatique.

Ce programme est également aligné sur la Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique 2017-2026 (SHaSA) de la Commission de l'Union africaine (CUA). Le Projet répond également à l'appel uni pour des statistiques comparables au niveau international, ce qui est particulièrement pertinent dans le contexte de l'Agenda 2030 pour le développement durable et de l'Agenda 2063 pour une Afrique prospère et unie. Le Projet rendra opérationnelle la stratégie du Groupe de la Banque mondiale en matière d'égalité des sexes, sur la base d'une approche axée sur les données.

1.2. BREVE DESCRIPTION DU PROJET

L'objectif de développement du Projet (ODP) est d'améliorer la performance statistique, l'harmonisation, l'accès aux données et leur utilisation par le pays et les organismes régionaux et de soutenir la modernisation de leurs systèmes statistiques. Le projet est basé sur quatre (04) composantes :

Composante 1 : Harmonisation et production de statistiques de base à l'aide de méthodologies harmonisées : Cette composante soutiendra la production d'outils harmonisés (classifications, méthodologies, etc.) aux niveaux continentaux et sous régional et soutiendra la production de statistiques de base en utilisant les outils harmonisés précédents. Les activités de composante visent à améliorer les piliers 4 (sources de données) et 5 (infrastructure de données) de l'IPS où les pays participants dans les régions ont des résultats médiocres en termes de performance statistique. Elle est structurée en cinq (05) sous-composantes déclinées comme suit :

- **Sous-composante 1.1** : Amélioration de la comparabilité des données par l'harmonisation aux niveaux régional et sous régional ;
- **Sous-composante 1.2** : Appui aux statistiques démographiques et socio-économiques ;
- **Sous-composante 1.3** : Améliorer les statistiques économiques de base ;
- **Sous-composante 1.4** : Appuyer les statistiques sur l'agriculture, la pêche et le changement climatique ;
- **Sous-composante 1.5** : Soutenir les statistiques sectorielles et géospatiales à partir de sources administratives.

Composante 2 : Appui à la modernisation des statistiques, aux réformes institutionnelles, à l'amélioration de l'accès, de la diffusion et de l'utilisation des données et au développement des ressources humaines : Cette deuxième composante vise à soutenir la modernisation des statistiques, les réformes institutionnelles, l'amélioration de l'accès, de la diffusion et de l'utilisation des données, et le développement des ressources humaines. Elle est déclinée en sept (07) sous-composantes :

- **Sous-composante 2.1** : Soutenir la modernisation statistique des services nationaux de statistique des pays participants ;
- **Sous-composante 2.2** : Amélioration de la promotion et de la coordination statistiques des organismes régionaux, ainsi que de l'accès aux données et de leur diffusion ;
- **Sous-composante 2.3** : Soutenir les réformes institutionnelles pour une meilleure coordination des SSN et améliorer le financement durable ;
- **Sous-composante 2.4** : Améliorer la diffusion et l'utilisation de l'accès aux données au niveau national ;
- **Sous-composante 2.5** : Améliorer l'utilisation des données pour informer les politiques publiques.
- **Sous-composante 2.6** : Enquêtes périodiques sur la satisfaction des utilisateurs de données
- **Sous-composante 2.7** : Améliorer le capital humain

Composante 3 : Appui à la modernisation des infrastructures physiques : Cette composante vise à renforcer la capacité des INS et des écoles de statistiques en leur fournissant les équipements

et les outils nécessaires pour remplir correctement leur mandat. Dans le cadre de cette composante, le projet soutiendra la construction et la réhabilitation des infrastructures physiques et des infrastructures d'information, de communication et de technologie (TIC) pour les INS et les écoles de statistiques dans les pays participants. Cette composante comporte deux (02) sous-composantes :

- **Sous-composante 3.1** : Construction et réhabilitation des infrastructures physiques pour les INS et les écoles de statistiques ;
- **Sous-composante 3.2** : Amélioration des TIC et de l'infrastructure statistique pour les OSN et les écoles de statistique et soutien aux progrès de la modernisation dans la région ;

Composante 4 : Gestion, suivi et évaluation du projet : L'objectif de cette composante est de soutenir la gestion et le suivi/évaluation du projet.

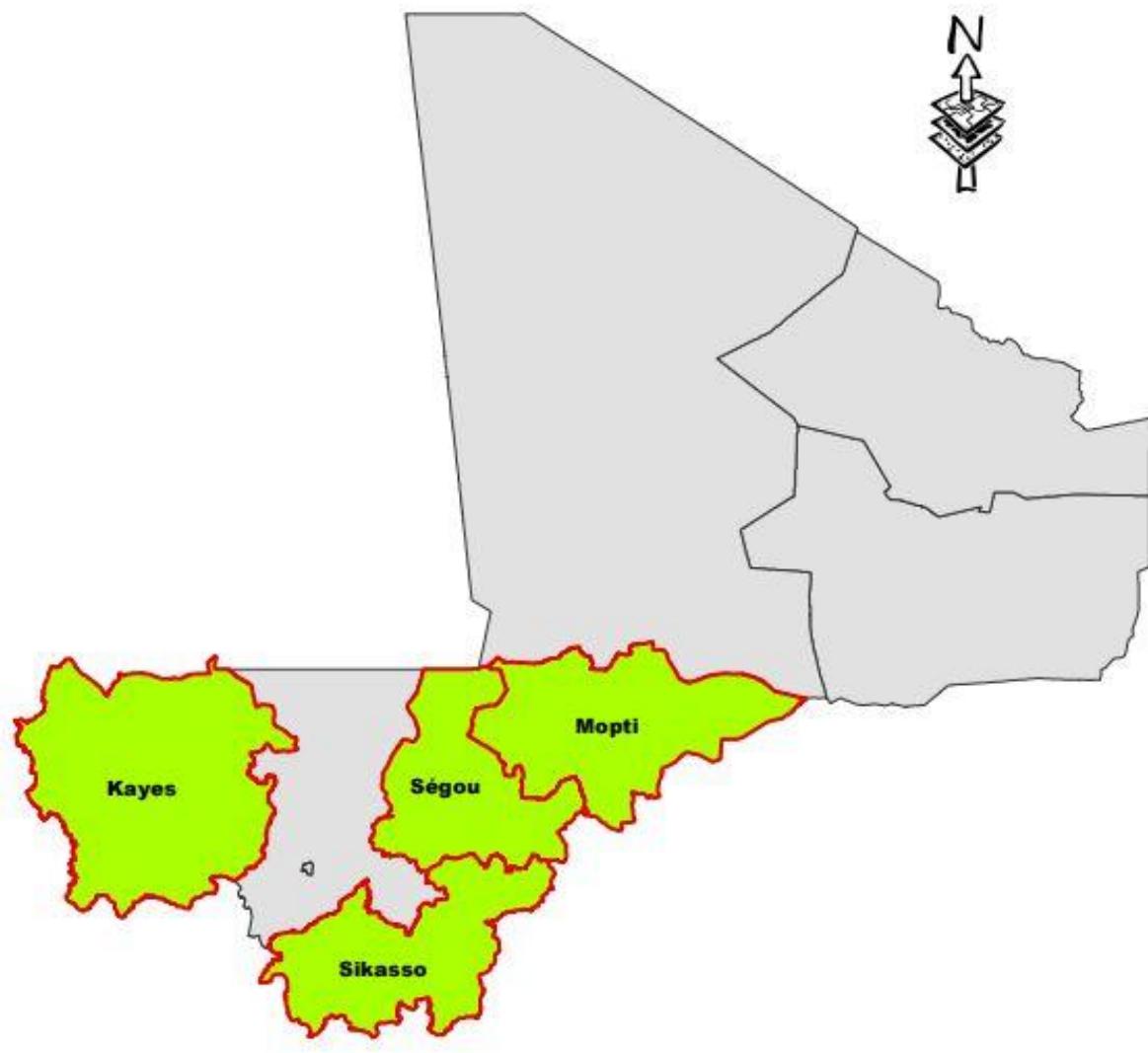
1.3. Description générale du Projet, localisation, carte de la zone couverte, communautés affectées

❖ Localisation du projet

Le Projet pour l'Harmonisation et l'Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest pour le Mali (PHASAOC Mali) couvre l'ensemble du pays. Cependant, les zones d'influence du projet qui ont fait l'objet d'investigations de terrain se localisent dans les régions de Kayes, Sikasso, Ségou et Mopti.

La figure ci-dessous représente la carte du Mali avec les zones d'intervention du projet investiguées colorées.

ZONES D'INTERVENTION DU PROJET



Coordinate System: GCS WGS 1984
Datum: WGS 1984
Units: Degree

0 115 230 460 KM



MALIBA
CONSULTING 2023

Figure 1 : Carte du Mali avec les zones investiguées du projet

Les bénéficiaires directs du projet seront les unités statistiques du système statistique national coordonné par l'INSTAT, les unités statistiques des commissions de l'Union africaine, de l'UEMOA et de la CEDEAO qui sont engagés dans le développement, la production et la diffusion de données. Les autres bénéficiaires du projet seront les utilisateurs de données dans les secteurs public et privé (principalement les investisseurs et les commerçants), les entreprises, la société civile qui a besoin d'informations statistiques pour le plaidoyer et pour demander des comptes aux gouvernements, le monde universitaire à des fins de recherche et d'enseignement, la communauté des donateurs et les organisations internationales pour évaluer les besoins d'assistance et/ou de participation aux initiatives de développement ; et le grand public et les communautés à des fins diverses, y compris les individus issus de groupes historiquement marginalisés qui font face à des obstacles pour jouir des droits fondamentaux et accéder aux services de base.

1.4. PRINCIPAUX RISQUES ET IMPACTS NEGATIFS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX

Le Projet pour l'Harmonisation et l'Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest pour le Mali (PHASAOC Mali) dans sa mise en œuvre engendrera plusieurs types de risques sociaux :

- ▶ **Risques liés à l'insécurité dans certaines zones du projet**

Certaines zones du projet connaissent une insécurité résiduelle, des attaques terroristes, des enlèvements, la destruction du matériel de chantier entre autres peut être des risques encourus par les employés du projet et les prestataires de services ou sous-traitant. Favoriser le recrutement au niveau local et prévoir une évaluation sécuritaire sanctionnée par un plan de gestion de la sécurité pour atténuer les différents risques spécifiques à l'insécurité.

- ▶ **Risques de survenue de violences basées sur le genre (exploitation et abus sexuels et harcèlement sexuel...) et/ou de violence contre les enfants**

Des violences basées sur le genre peuvent survenir au cours de la mise en œuvre du Projet. En effet, ces violences peuvent survenir dans les interactions des travailleurs du Projet avec les bénéficiaires. La présence de ces travailleurs présente des risques d'EAS/HS des risques de traite des femmes et des enfants aux fins d'exploitation sexuelle, avec comme conséquence la propagation des IST, du VIH/SIDA, des grossesses non désirées, des avortements clandestins et même des décès notamment pour les femmes et les jeunes filles vulnérables. Aussi, les risques de harcèlement sexuel des femmes au travail par des collègues et des superviseurs. Il peut également y avoir des risques d'augmentation de la violence conjugale et d'isolement des femmes / filles par leurs maris / pères s'ils essaient de limiter l'interaction entre les agents du projet et les femmes / filles craignant pour leur sécurité. Comme mesures d'atténuation, c'est de sensibiliser le personnel du projet et celui des différents prestataires sur les violences basées sur le genre. Faire signer les codes de conduites par les travailleurs du projet et fournisseurs et aussi prévoir un mécanisme de plainte sensible aux VBG.

- ▶ **Risques d'exclusion de certains groupes vulnérables**

Certaines personnes, notamment les femmes, les jeunes, les personnes âgées, notamment les

femmes et les enfants, vivant avec un handicap, les réfugiés, les déplacés internes etc. peuvent ne pas avoir accès aux bénéfices du Projet, du fait du manque d'information, ou de l'accaparement des terres par des personnes influentes. Le projet ciblera, de manière active, certaines de ces populations pour des appuis socioéconomiques pour améliorer leur situation et réduire leur exclusion.

► Risque de travail des mineurs

L'embauche d'enfants n'ayant pas atteint l'âge minimum peut compromettre leur éducation ou nuire à leur développement physique, mental, spirituel, moral ou social. La sensibilisation et l'exigence de mettre des clauses contractuelles par rapport à la protection des enfants contre le travail des enfants peut atténuer le risque.

En outre, d'autres risques liés aux activités du personnel de collecte de données peuvent survenir, notamment :

- ▶ risques liés au transport/mobilité des agents de collecte de données (risques encourus par les piétons, risques de collisions/chute lors de transport en motos, risques d'accidents de voiture)
- ▶ risques d'agressions ou de vol (attaque physique, vol de tablette, portefeuille et portable)
- ▶ risque d'abus et d'exploitation sexuelle
- ▶ risque de chute
- ▶ risques d'attaque de chien
- ▶ risques morsures de serpent
- ▶ Risques de travail dans les zones inondables

1.5. OBJECTIFS DU PMPP

Le Plan de mobilisation des parties prenantes du Projet pour l'**harmonisation et l'amélioration des statistiques en Afrique de l'Ouest (PHASAOC)** permettra d'appréhender l'élaboration et la supervision du projet tout au long de son cycle de vie. Ainsi que l'évaluation, la gestion et le suivi des risques et effets environnementaux et sociaux du projet par ses investissements. Les objectifs du PMPP se présentent comme suit :

- Établir une approche systématique de mobilisation des parties prenantes qui permettra aux Emprunteurs de bien identifier ces dernières et de nouer et maintenir avec elles, en particulier les parties touchées par le projet, une relation constructive ;
- Évaluer le niveau d'intérêt et d'adhésion des parties prenantes et permettre que leurs opinions soient prises en compte dans la conception du projet et sa performance environnementale et sociale ;
- Encourager la mobilisation effective de toutes les parties touchées par le projet pendant toute sa durée de vie sur les questions qui pourraient éventuellement avoir une incidence

sur elles et fournir les moyens d'y parvenir ;

- S'assurer que les parties prenantes reçoivent en temps voulu et de manière compréhensible, accessible et appropriée l'information relative aux risques et effets environnementaux et sociaux du projet ;
- Doter les parties touchées par le projet de moyens permettant aisément à toutes d'évoquer leurs préoccupations et de porter plainte, et aux Emprunteurs d'y répondre et de les gérer.

1.6. APPROCHE METHODOLOGIQUE UTILISEE DANS LA PREPARATION DU PMPP

La démarche adoptée est basée sur le concept d'une approche participative, en concertation avec l'ensemble des acteurs et partenaires concernés par le PHASAOC Mali dans sa zone d'intervention. L'étude a privilégié cette démarche participative qui a permis d'intégrer au fur et à mesure les avis et arguments des différents acteurs. Pour atteindre les résultats de l'étude, il a été adopté l'approche suivante :

- une rencontre de cadrage avec l'équipe de préparation du projet ;
- une analyse des textes légaux nationaux régissant la gestion de l'Environnement
- une revue des normes environnementales et sociales établies par la Banque mondiale et notamment celles jugées pertinentes pour le projet ;
- une appropriation des composantes du Projet et de ses activités potentielles.

Des consultations de terrain ont été réalisées du 01/02/2023 au 08/03/2023 dans les régions de Kayes, Sikasso, Ségou et Mopti.

Les échanges ont été faits à l'aide de questionnaires, des guides d'entretien avec les bénéficiaires, les responsables locaux et les personnes ressources.

De façon spécifique, la démarche utilisée pour l'élaboration du PMPP comprend quatre (04) principales étapes :

- ❖ Réunion de cadrage : elle a été tenue avec les principaux responsables de la coordination du projet (amendement du rapport de démarrage). Cette rencontre a permis de s'accorder sur les objectifs de la mission, de s'entendre sur l'urgence et les principaux enjeux liés à la préparation du présent PMPP, mais aussi sur certains points spécifiques de l'étude, notamment (i) les rencontres avec les autorités locales et (ii) les consultations publiques à mener au niveau des localités retenues avec la prise en compte des personnes vulnérables. Cette rencontre a permis d'identifier les parties prenantes sur la base du document du projet ;
- ❖ Recherche et analyse documentaire : elle a permis de collecter les informations disponibles au niveau de la documentation et portant sur la description du projet ainsi que la consultation d'autres documents utiles à la réalisation de l'étude.
- ❖ Consultations publiques : ces rencontres avec les populations potentiellement bénéficiaires ou affectées par le projet, les acteurs institutionnels du PHASAOC, les autorités locales et autres personnes ressources dans le but de prendre en compte les

préoccupations, les avis et les recommandations de ces différents acteurs en vue d'aligner le projet sur les attentes des bénéficiaires. Ces consultations organisées avec les communautés se sont révélées essentielles en ce sens qu'elles ont permis de compléter les informations issues de l'analyse documentaire, de recueillir des données complémentaires et surtout de discuter de la nécessité d'impliquer les parties prenantes dans tout le processus du projet. Ces consultations des parties prenantes notamment des services techniques ont permis de finaliser toutes les parties prenantes.

- ❖ Rapportage : les différentes données collectées ont permis d'élaborer le PMPP provisoire dont les points saillants seront présentés en atelier validation avec l'UCP, les responsables techniques centraux et provinciaux ainsi que certains représentants des organisations des producteurs.

1.7. EXIGENCES NATIONALES ET NORMES APPLICABLES EN MATIERE DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

Les exigences de la législation malienne sur l'information et la consultation publique figurent principalement dans les règlements relatifs à l'évaluation de l'impact environnemental et social. Quant à la Banque mondiale, elle a édicté une norme spécifique à ce sujet, à savoir la NES 10, et en fait une exigence transversale de toutes les activités de sauvegarde environnementale et sociale.

Exigences réglementaires nationales :

- ✓ Loi N°2017-051 du 02 Octobre 2017 portant Code des collectivités territoriales
- ✓ Ordinance n°2020-014/PT-RM portant Loi domaniale et foncière
- ✓ Loi n°2015-052/PRM du 18 décembre 2015 instituant des mesures pour promouvoir le genre dans l'accès aux fonctions nominatives et électives ;
- ✓ Loi N° 01-020/ du 30 MAI 2001 relative aux pollutions et aux nuisances
- ✓ Décret N°2018-0991/P-RM du 31 décembre 2018 relatif à l'étude et à la notice d'impacts environnemental et social
- ✓ Arrêté interministériel N°2013-0258/MEA-MATDAT-SG du 29 janvier 2013 fixant les modalités de la consultation publique en matière d'EIES Normes environnementales de la Banque mondiale.

Dans l'optique de prévenir, d'atténuer et/ou de maîtriser ses impacts négatifs sur l'environnement et sur le milieu socio-économique de ses différentes zones d'intervention, Plusieurs Normes Environnementales et Sociales (NES) ont été déclenchées sur le projet. Ses Normes sont les suivantes :

- Norme Environnementale et Sociale N°1 (**NES 1**) : Evaluation et gestion des risques et effets environnementaux et sociaux ;
- Norme Environnementale et Sociale N°2 (**NES 2**) : Procédure de Gestion de la Main d'Œuvre ;
- Norme Environnementale et Sociale N°3 (**NES 3**) : Plan de Gestion des Nuisibles ;
- Norme Environnementale et Sociale N°4 (**NES 4**) : Plan de Gestion de Sécurité ;

- Norme Environnementale et Sociale N°5 (**NES 5**) : Cadre de Politique de Réinstallation ;
- Norme Environnementale et Sociale N°10 (**NES 10**) : Plan de Mobilisation des parties prenantes ;

2. RESUME DES ACTIVITES DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES DEJA ENTREPRISES

Le Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES), le Plan de Gestion des Déchets Electronique (PGDE), le Plan de Sécurité Routière (PSR) et le Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) précisent les modalités de planification et d'exécution du processus de consultation et participation des parties prenantes concernées par le Projet.

Les responsables du projet s'engagent à utiliser des différents supports de communication pour diffuser les informations concernant les performances environnementales et sociales du projet, y compris sur les possibilités de consultation et sur la manière dont les réclamations seront gérées. Cela tiendra compte des principaux intérêts et caractéristiques des parties prenantes, et des différents niveaux de mobilisation et de consultation qui leur conviendront.

❖ Déroulement des consultations

Avant le démarrage effectif des séances d'entretiens, les différentes parties prenantes seront informées à travers des courriers officiels. Ces derniers vont être également renforcés par des appels téléphoniques. La stratégie de consultation se basera sur des entretiens individuels ou collectifs dans le respect strict des mesures barrières relatives à la lutte contre la COVID-19 et vis-à-vis de l'accès, cause de l'insécurité dans la ZIP. Deux (02) étapes se présenteront au cours du déroulement des entretiens avec les parties prenantes :

Etape 1 : le Projet va être présenté relativement au contexte, aux objectifs, aux activités, aux impacts potentiels positifs et négatifs. Cette présentation permet de porter l'information aux parties prenantes sur l'importance du travail.

Etape 2 : Les échanges et discussions avec les parties prenantes pour recueillir leurs préoccupations et craintes, leurs suggestions et recommandations et Leurs avis sur le projet.

Tableau 1 : Parties Prenantes rencontrées

Lieux	Date	Catégories des parties prenantes	Nombres de présents		Total
			H	F	
Kayes	08 /03/2023	Services technique des régions	18	00	18
Sikasso	01/02/2023		14	02	16
Ségou	24/02/2023		19	04	23
Mopti	22/02/2023		16	02	18

❖ Synthèse des préoccupations et craintes

Les craintes et les préoccupations de parties prenantes sont synthétisés dans le tableau ci-dessus.

Tableau 2 : Synthèse du procès-verbal (PV)

Régions	Avis, préoccupations, attentes et recommandations
Kayes	<ul style="list-style-type: none"> - Prendre en compte les réalités régionales des données statistiques telles que la migration et l'orpailage - Désagréger la collecte des données jusqu'au niveau village - Résoudre les problèmes de validation de l'annuaire statistique de la DRPSIAP - Manque de comptes régionaux de la DRPSIAP - Sensibiliser les services techniques à fournir les informations statistiques - Les lenteurs, voir réticences de la mobilisation des données statistiques - Former la DRPSIAP pour l'élaboration des annuaires statistiques - Accorder plus de valeur aux déchets ménagers qu'aux déchets électroniques - Veiller au respect des textes en vigueur concernant la réalisation des activités du projet - Entrevoir de solutions pour éviter des lourdeurs liées au nouveau découpage territorial - Procéder à la certification des opérations des collectes d'information - Sensibiliser les populations et les collectivités dans la construction des infrastructures routières - Impliquer les acteurs et les services techniques des activités du projet du début à la fin - Prendre en compte l'aspect environnemental - Faire l'inventaire des infrastructures routières et prévoir aussi les incendies - Prendre en compte les missions de suivi du comité régional - Former et outiller les acteurs du système statistique - Adapter les canevas pour le système statistique - Articuler les différentes bases de données disponibles au niveau régional - Actualiser les données statistiques chaque année - Evoluer vers une meilleure accessibilité des données et des supports d'utilisation - Mettre en place des panneaux de signalisation et un poste de secours routier - Déconcentrer les services de la protection civile dans le domaine de la gestion des axes routiers - Prévoir des infirmeries au niveau des grands chantiers - Renforcer les capacités du comité régional de validation des rapports d'EIES - Envisager le recyclage de déchets électroniques et prendre en compte les autres déchets - Recruter la main d'œuvre locale.
Sikasso	<ul style="list-style-type: none"> - Utiliser le terme insuffisance à la place de médiocre dans la composante 1 - Doter des services techniques des moyens logistiques - Faire tout pour respecter les textes et atténuer les effets des déchets électroniques - Former les agents de la DRPSIAP pour une meilleure collecte des données - Insérer parmi les composantes du projet l'identification des sources d'inégalités sociales - Associer les OSC dans la sensibilisation dans cadre du projet - Appuyer et renforcer la décharge existante dans le cadre de recyclage des déchets électroniques - Enumérer les parties prenantes à travers le ministère dans le cadre de projet PHASAOCC - Accompagner la DRPSIAP pour un appui technique et financier - Renforcer les capacités de la DRPSIAP en matière d'équipement, formation et infrastructure - Impliquer la société civile dans la réalisation du projet - Promouvoir les AGR pour les femmes

Régions	Avis, préoccupations, attentes et recommandations
	<ul style="list-style-type: none"> - Prendre des mesures par rapport à la présence des étranges où les femmes seront exposées dans les VBG - Appliquer et respecter les textes en vigueurs par rapport à la réalisation du projet - Informer la DRR de tout ce qui concerne la route - Recrutement de la main d'œuvre locale - Faire participer la communauté lors de la réalisation du projet
Ségou	<ul style="list-style-type: none"> - Manque d'espace dédié au déversement des déchets électroniques - Faire une remise en état après la réalisation des activités du projet - Faire arroger les pistes des zones du projet - Dotter les ouvriers des kits de protection dans les chantiers - Installer les panneaux de signalisation dans les zones du projet - Dotter des équipements adaptés à l'élévation - Mettre l'accent sur l'interdiction des importations des appareils électroniques usés et dangereux - Encourager le recyclage et le traitement des déchets électroniques - L'existence de l'incivisme dans la collecte des données - Tenir compte des problèmes de canevas dans la collecte des données statistiques - Manque de culture statistique dans la Région - Méconnaissance de la Loi statistique du Mali - L'existence des problèmes d'archivage au niveau des structures - L'incivisme, la méconnaissance du code de la route, l'état des véhicules et des routes constituent les risques d'accident dans le réseau routier - Mettre l'accent sur le professionnalisme dans les activités du projet - Aménager des déviations pour les usagers - Appui technique et financier des activités des femmes - Recrutement de la main d'œuvre locale.
Mopti	<ul style="list-style-type: none"> - Impliquer les services techniques dans la réalisation du projet du début à la fin - Mettre en place un comité de pilotage et que l'ensemble des services techniques soient au même niveau d'information au moment des évaluations - Ajouter l'élevage dans la sous composante 1 et 4 de la première composante - Manque d'accompagnement des utilisateurs des déchets électroniques - Avoir une vision globale sur le plan de sécurité routière et non uniquement sur l'axe du projet - Veiller sur le cadre de vie de la population - Développer le côté environnemental dans le TDR puisque c'est un aspect qui nous concerne tous - Manque de moyens techniques et financiers pour la collecte des données - Réticence des services techniques de mettre les données à la disposition la DRPSIAP - Manque de culture statistique dans la région - Respect primordial de l'excès de vitesse, l'entretien et le respect de la visite technique des véhicules - Sensibiliser les usagers et améliorer l'état des réseaux routier. - Remonter la sensibilisation au niveau scolaire - Recrutement de la main d'œuvre locale

Régions	Avis, préoccupations, attentes et recommandations
	<ul style="list-style-type: none"> - Manque de mécanisme de gestion des déchets électroniques - Mettre en place un mécanisme de recyclage des déchets électroniques à Mopti - Mettre en place une stratégie pour prévenir les cas d'harcèlement

3. IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES

L'objet de l'identification des parties prenantes est de déterminer les organisations et les personnes susceptibles d'être directement ou indirectement affectées (de façon positive ou négative) ou d'avoir un intérêt dans le Projet. L'identification des parties prenantes est une démarche nécessitant des revues et mises à jour régulières.

Afin d'élaborer un Plan efficace, l'identification de parties prenantes va être faite en prenant en compte leur intérêt par rapport au projet, besoin de participation, niveau de vulnérabilité, besoins, attentes en termes de participation, priorités vis-à-vis du Projet. Ces informations vont être utilisées pour adapter la participation à chaque type de partie prenante. Dans ce cadre, il est important d'identifier les personnes et les groupes qui ont plus de difficultés à participer et ceux susceptibles d'être affectés inégalement ou de manière disproportionnée par le Projet, en raison de leur situation marginalisée ou vulnérable

3.1. CATEGORIES DES PARTIES PRENANTES IDENTIFIEES

La mise en œuvre du PMPP va affecter un grand nombre de personnes. Le tableau identifie les parties prenantes clés et leur niveau de participation et d'influence sur le projet. Ce tableau ci-dessous sera mis à jour tout au long de la mise en œuvre du projet afin de veiller à ce qu'aucun intervenant ne soit exclu. Cela demande alors une mise à jour permanente de la liste des parties prenantes tout au long de la mise en œuvre du projet.

Tableau 3 : Parties prenantes identifiées

Parties prenantes susceptibles d'être affectées, directement ou indirectement par le Projet	Parties prenantes qui participent à la mise en œuvre	Acteurs ayant une influence sur la mise en œuvre du projet
✓ Unités statistiques (CPS) du système statistique national coordonné par l'INSTAT ; ✓ Unités statistiques des commissions de l'Union africaine, de l'UEMOA et de la CEDEAO ; ✓ Utilisateurs de données dans les secteurs public et privé (principalement les investisseurs et les commerçants), ✓ Entreprises, ✓ Communauté des donateurs ; ✓ Organisations internationales ; ✓ Société civile qui a besoin d'informations statistiques ✓ Groupes sociaux	▪ Direction régionale de l'Administration du Territoire ; ▪ Direction régionale des Collectivités territoriales ▪ Direction régionale de l'Aménagement du Territoire ▪ Direction régionale des Routes ; ▪ Direction régionale du Budget ; ▪ Direction régionale des Douanes ; ▪ Direction régionale des Impôts ; ▪ Direction régionale des Marchés publics et des Délégations de Service public ; ▪ Direction générale de la Dette Publique ; ▪ Direction régionale du Trésor et de la Comptabilité publique ; ▪ Direction régionale du Contrôle financier ; ▪ Direction régionale de la Planification du Développement ; ▪ Direction des Ressources humaines du Secteur du Développement économique et des Finances ;	Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation Ministère des Transports et des Infrastructures Ministère de l'Economie et des Finances

<p>vulnérables : les femmes des personnes âgées pauvres ou vivant avec un handicap, les orphelins, les enfants chameliers, bouviers, les filles mères</p> <p>✓ Les Organisation de la société civile nationale intervenant dans le domaine du développement durable (agriculture, élevage)</p> <p>✓ Organisations non gouvernementales (ONG) opérant au niveau local, régional, national et International</p> <p>✓ Personnes qui pourront bénéficier d'un emploi dans le cadre du projet (collecte et traitement de données).</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Direction régionale de la Population ; ▪ Direction des Finances et du Matériel ; 	
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Direction générale du Commerce, de la Consommation et de la Concurrence ; ▪ Direction régionale de l'Industrie ; 	Ministère de l'industrie, du Commerce et de la Promotion des Investissements
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Direction générale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique ; ▪ Facultés des Universités ; ▪ Ecole Nationale d'Ingénieurs (ENI-ABT) ; ▪ Autres Instituts de Formation en Statistique 	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Direction générale de la Santé et de l'Hygiène publique ; ▪ Direction de la Pharmacie et du Médicament ; ▪ Direction régionale du Développement social ; ▪ Direction régionale de la Protection sociale et de l'Economie solidaire 	Ministère de la Sante et du Développement Social
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Direction Nationale de la Population ; ▪ Direction Nationale de l'Aménagement du Territoire ; ▪ Direction Nationale de l'Urbanisme et de l'Habitat 	Ministère du Plan, de l'Aménagement du Territoire et du Domaine
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Direction régionale de l'Agriculture ; ▪ Direction régionale des Productions et des Industries animales 	Ministère de l'agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Direction régionale de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et des Nuisances ; ▪ Agence de l'Environnement et du Développement Durable ▪ Direction régionale des Eaux et Forêts ; 	Ministère de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable

❖ Les parties touchées :

Les parties prenantes principales qui sont les bénéficiaires des activités du Projet ou celles qui sont directement touchées positivement ou négativement par celui-ci :

- les unités statistiques (CPS) du système statistique national coordonné par l'INSTAT ;

- les unités statistiques des commissions de l'Union africaine, de l'UEMOA et de la CEDEAO qui sont engagés dans le développement la production et la diffusion de données ;
- la société civile qui a besoin d'informations statistiques pour le plaidoyer et pour demander des comptes aux gouvernements,
- le monde universitaire à des fins de recherche et d'enseignement ;
- la communauté des donateurs et les organisations internationales pour évaluer les besoins d'assistance et/ou de participation aux initiatives de développement ;
- les individus issus de groupes historiquement marginalisés qui font face à des obstacles pour jouir des droits fondamentaux et accéder aux services de base ;
- les populations des zones traversées par le projet (Société Civil) ;
- les personnes qui pourront bénéficier d'un emploi dans le cadre du projet ;

Il s'agit de personnes, groupes et autres entités dans la zone du projet qui sont directement impactées (effectivement ou potentiellement, positivement ou négativement) par le projet et / ou qui ont été identifiées comme les plus susceptibles d'être affectées par le projet et qui doivent être étroitement impliquées dans l'identification des impacts et de leur importance, ainsi que dans la prise de décision sur les mesures d'atténuation et de gestion. Concernant cette catégorie de parties prenantes, le présent PMPP a identifié les individus, groupes et entités suivantes, consulté le tableau 1.

❖ Les parties intéressées :

Les parties prenantes secondaires qui sont celles qui influencent le Projet ou sont indirectement touchées par des activités du projet. Il s'agit d'individus / groupes / entités qui pourraient ne pas ressentir directement les impacts du Projet mais qui considèrent ou perçoivent leurs intérêts comme étant affectés par le Projet et / ou qui pourraient affecter le projet et le processus de sa mise en œuvre d'une manière ou d'une autre :

A part ces acteurs qui jouent un rôle direct dans la mise en œuvre du projet, le présent PMPP à identifier d'autres parties prenantes qui portent un intérêt actif dans le projet, et qui peuvent jouer un rôle spécifique et être sollicitées à fournir des services ponctuels. Il s'agit des institutions suivantes :

- L'Unité de Gestion du Projet (UGP) ;
- Le Ministère de l'Economie et des finances ;
- Le Ministère de l'Administration territoriale ;
- Ministère des Transports et de l'infrastructure ;
- Ministère de la Santé et du Développement Social ;
- Ministère de la Sécurité et de la Défense ;
- Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

- Ministère de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable ;
- Ministère en charge de l'Aménagement du Territoire et de la Population ;
- etc.

❖ **Individus ou groupes défavorisés ou vulnérables :**

Les personnes qui peuvent être touchées de manière disproportionnée ou désavantagée par les sous-projets du PHASAOC Mali par rapport à tout autre groupe en raison de leur statut vulnérable, et qui peuvent nécessiter des efforts de mobilisation particuliers pour assurer leur représentation égale dans le processus de consultation et de prise de décisions dans le cadre du projet.

Dans le cadre de ce projet, les groupes vulnérables, défavorisés ou personnes à risque peuvent être les publics suivants :

- Les personnes déplacées internes (PDI) ;
- Les réfugiés ;
- Les femmes ;
- Les jeunes ;
- Les personnes âgées ;
- Les personnes démunies vivants seules ;
- Les productions agricoles ;
- Les malades de VIH/SIDA, Covid 19.

3.2. METHODOLOGIE DE LA MOBILISATION SOCIALE DES PARTIES PRENANTES

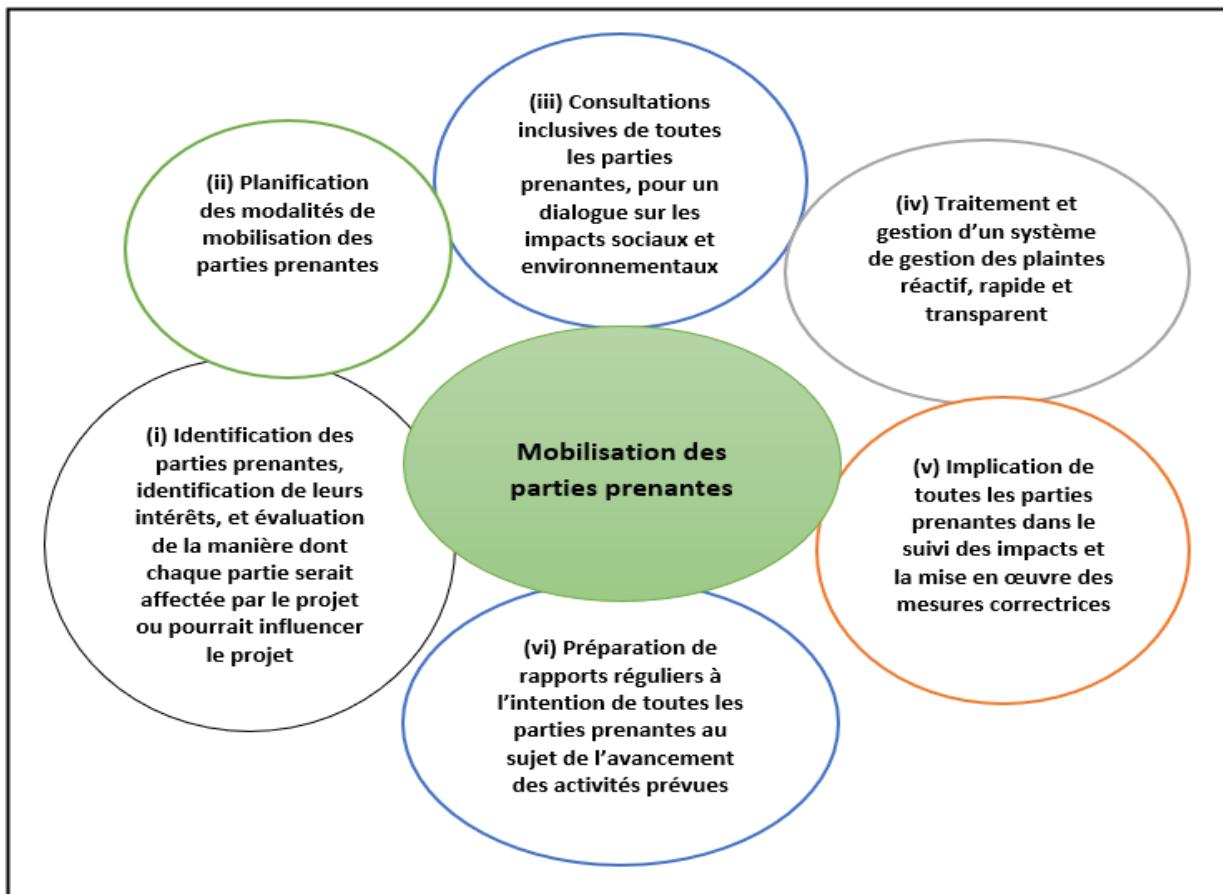
Conformément avec les dispositifs de la NES n° 10, le PMPP définit une approche complète et équilibrée de mobilisation sociale des parties prenantes.

Le PMPP vise à impliquer *la participation active* de toutes les parties prenantes dans les processus décisionnels, pour favoriser *le dialogue*, réduire les tensions, protéger les droits de tout un chacun par rapport aux impacts positifs du projet, y compris des minorités et des catégories sociales marginales. La mobilisation des toutes les parties prenantes est **un processus inclusif, itératif, continu et élargi** qui réunit les responsables du projet et toutes les parties prenantes tout au long du cycle du projet – y compris la phase de préparation, la phase de mise en œuvre et la phase d'achèvement - au sujet de toutes les questions qui pourraient éventuellement avoir une incidence sur elles et fournir les moyens d'y parvenir.

Cette mobilisation comporte plusieurs activités et approches distinctes et complémentaires. Le but est de *mettre en place et entretenir des relations ouvertes et constructives* avec l'ensemble des parties prenantes, pour faciliter la gestion du projet et de ses sous-projets individuels, y compris leurs effets et risques environnementaux et sociaux. Les parties prenantes reçoivent en temps voulu et de manière compréhensible, accessible et appropriée l'information relative aux risques et effets environnementaux et sociaux du projet et des sous-projets associés.

La structure du Plan de mobilisation des parties prenantes, présentée visuellement dans la Figure 2 ci-dessous, comporte six éléments clé à savoir : (i) Identification des parties prenantes ; (ii) Planification des modalités de mobilisation des parties prenantes ; (iii) Consultations inclusives des parties prenantes; (iv) Système de traitement et de gestion des plaintes ; (v) Implication des parties prenantes dans le suivi ; et (vi) Préparation de rapports et comptes-rendus aux partie prenantes.

Figure 2 : Principales composantes de la mobilisation des parties prenantes



Pour tous les éléments du PMPP, qui sont présentés ci-dessous, les rôles, les responsabilités et les attributions des différents acteurs en charge de leur mise en œuvre seront définis.

4. MODALITE DE PLANIFICATION/PROGRAMME DE MOBILISATION SOCIALE DES PARTIES PRENANTES

4.1. OBJECTIFS ET CALENDRIER DU PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

4.1.1. Objectif du programme

La mobilisation des parties prenantes constitue un élément indispensable pour la réussite du projet, intégrant la durabilité des interventions. Ainsi, cette démarche est adoptée pour toutes les phases du projet, à savoir : préparation, mise en œuvre et exploitation. La mobilisation des parties prenante est un processus inclusif enclenché et mené tout au long du cycle de vie du projet. Le calendrier de mise en œuvre du plan de mobilisation des parties prenante est présenté ci-dessous dans le **tableau 6** exposant la stratégie proposée pour la diffusion des informations.

Ces outils et supports d'information et de sensibilisation aideront à garantir un processus transparent, ouvert, accessible, inclusif et juste, dans un esprit de confiance et de respect, sans manipulation, ingérence, coercition et intimidation, dans le respect des traditions, des conventions et des protocoles locaux, y compris les considérations liées à l'équité et l'égalité entre les hommes et les femmes, les populations autochtones, les groupes vulnérables ou marginalisés.

Plus spécifiquement le PMPP permettra de/d' :

- ❖ obtenir la participation et la collaboration des parties prenantes ;
- ❖ partager l'information et dialoguer sur le Projet, ses impacts et ses bénéfices pour créer et maintenir un climat de confiance entre les parties prenantes et le Projet ;
- ❖ bien guider la conception et la mise en œuvre du Projet et diminuer les risques techniques, sociaux et budgétaires ;
- ❖ adresser les besoins, les préoccupations et les attentes des parties prenantes ;
- ❖ bien gérer la réinstallation et le rétablissement des moyens de subsistance des personnes affectées ;
- ❖ documenter les communications et les ententes avec les parties prenantes.

4.1.2. Outils ou moyens de communication les plus appropriés au contexte socio-économique du projet, pour diffuser l'information sur le projet

Pour tenir compte sur les impacts environnementaux et sociaux positif et négatif tout au long du cycle du projet, un large processus de consultation nécessite l'utilisation et la combinaison de différentes méthodes en tenant compte des caractéristiques du public cible.

Les méthodes de consultation des parties prenantes seront adaptées aux cibles visées :

- a) Les entretiens seront organisés avec les différents acteurs étatiques (ministères et structures concernées, etc.) ;
- b) Les enquêtes, sondages et questionnaires seront utilisés pour prendre les avis des personnes susceptibles d'être affectées par le projet ;

- c) Les réunions publiques ou communautaires ou des focus groupes seront régulièrement organisées à l'intention des acteurs les plus éloignés. Les parties prenantes seront bien identifiées et impliquées suivant les thématiques à débattre.
- d) Les médias de masse ;
- e) Gestion des feedbacks et partage d'information avec les parties prenantes

4.1.3. Stratégie de communication les plus appropriées avec les différentes parties prenantes

La notification et la diffusion des informations seront réalisées à travers les mass-médias notamment les radios et télévisions, les journaux, le site web du projet, les canaux traditionnels etc. Des affiches seront apposées sur des sites bien identifiés et accessibles à tous. Pour atteindre le maximum de personnes susceptibles d'être impactées les informations seront largement diffusées avant la tenue des réunions par des moyens locaux accessibles à toutes les parties prenantes du projet. Pour les parties prenantes qui sont instruites, un site web sera créé et régulièrement mis à jour et les informations seront aussi diffusées via les réseaux sociaux tels que WhatsApp, Facebook, etc. Les campagnes d'information et de sensibilisation dédiées aux populations locales principalement les plus démunies seront organisées. Ces différents dispositifs permettront de fournir les informations actualisées aux parties prenantes.

Le tableau ci-dessous présente diverses techniques de communication qui pourront être utilisées

Tableau 4 : Techniques de communication

Catégorie	Modalités / Buts
Correspondances (téléphone, SMS, courriel)	Distribuer régulièrement des informations aux représentants des principales parties prenantes, aux administrations communales, aux ONG et aux organisations / agences. Inviter les parties prenantes aux réunions et au suivi.
Dépliant du projet	Donner une brève présentation du projet.
Bulletin	Présenter des informations régulières sur l'avancement des différentes activités (bulletin trimestriel ou semestriel).
Réunions individuelles	Conduire des enquêtes d'opinion sur des sujets précis (au moins deux fois par an). Permettre aux parties prenantes de parler librement de questions sensibles. Préparer des comptes-rendus de ces réunions.
Réunions formelles	Présenter les informations du projet à un groupe de parties prenantes (une fois par an ou plus, si nécessaire). Autoriser le groupe à commenter - opinions et points de vue. Construire une relation impersonnelle avec les parties prenantes de haut niveau. Diffuser des informations techniques. Préparer des comptes-rendus.
Réunions publiques	Présenter les informations du projet à un groupe élargi de parties prenantes, en particulier aux organes des Communes participantes, et favoriser des séances de Q&R et des débats.

	Distribuer des informations non techniques Faciliter les réunions avec utilisation de supports adéquats (présentations PowerPoint, affiches, etc.). Préparer des comptes-rendus
Site Internet et site Facebook du projet	Présenter régulièrement des informations sur le projet et les mises à jour de l'avancement Divulguer les EIES, PGES et autres documents de projet pertinents. Favoriser discussions sur le réseau social.

4.1.4. Modalités ou procédures les plus appropriées permettant de communiquer avec les groupes défavorisés / marginaux / vulnérables

Les groupes de personnes vulnérables les plus en vue sont : les enfants, les orphelins, les personnes âgées, les femmes veuves chefs de famille, les personnes vivant avec un handicap, les victimes de la guerre. Par conséquent, ces personnes doivent faire l'objet d'une attention toute particulière pour prendre en compte leurs points de vue dans la mise en œuvre du projet.

Les consultations avec les communautés seront organisées sur le principe d'inclusion, à savoir la participation de tous les segments des communautés, y compris les personnes à mobilité réduite et les autres personnes vulnérables. Si nécessaire, une assistance logistique serait fournie aux représentants des régions éloignées, aux personnes à mobilité réduite et aux moyens financiers insuffisants pour leur permettre d'assister aux réunions publiques organisées par le Projet.

Dans les cas où le statut vulnérable peut entraîner la réticence ou l'incapacité physique des personnes à participer à des réunions communautaires à grande échelle, le projet organisera des discussions séparées en petits groupes dans un lieu facilement accessible, ce qui permet au projet de contacter les groupes qui le souhaitent dans des circonstances normales.

Pour faciliter les contacts, certaines des options permettant d'atteindre les groupes vulnérables sont suggérés ci-dessous :

- a. Identifier les leaders des groupes vulnérables et marginalisés pour tendre la main à ces groupes ;
- b. Impliquer les leaders de la communauté, les sociétés civiles et les ONG ;
- c. Organiser des entretiens individuels et des focus groupes avec les personnes vulnérables dans les localités riveraines des écoles tout en s'assurant que les méthodologies permettent aux participants de s'exprimer (par exemple, une consultation avec une groupe des femmes facilitée par une femme) ;
- d. Faciliter l'accès de ces personnes au mécanisme de gestion des plaintes mis en place par le Projet.

Les stratégies suivantes seront mises en œuvre pour éliminer les obstacles à leur participation :

- rencontres par catégories dans les groupes vulnérables, en tenant compte du genre (sexe, âge, état et nature des handicaps ; etc.)
- fourniture de services de traduction dans une langue comprise et parlée ;
- choix de lieux accessibles pour les rassemblements ;

- Services de transport vers les lieux de la réunion le plus proche pour les personnes habitant des endroits isolés ;
- tenue de réunions ciblées et de taille plus modeste durant lesquelles les parties prenantes vulnérables se sentirraient plus à l'aise pour poser leurs questions ou formuler leurs préoccupations.
- Le respect des mesures

4.2. CALENDRIER DE LA MISE EN ŒUVRE DES INITIATIVES DE COMMUNICATION

Le tableau ci-après fait la synthèse de la stratégie de diffusion des informations et propose un calendrier pour la réalisation des différentes activités.

Tableau 5 : Stratégie proposée pour la mobilisation des parties prenantes et la diffusion des informations

Etape du projet	Thème de la consultation	Méthodes proposées	Calendrier (lieux/dates)	Parties prenantes ciblées	Responsabilités
<i>Phase de préparation et construction</i>	Engagement avec les parties prenantes pour toute activité du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Journaux, affiches, radio, télévision ; - Entretiens avec les différents acteurs et Organisations concernées ; - Réunions publiques de consultation Rencontre collective sous forme de focus group 	Chaque trimestre pendant toute la durée du projet	Chaque trimestre pendant toute la durée du projet	UGP
<i>Préparation</i>	Avis et perception, Préoccupations et craintes relatives au projet	<ul style="list-style-type: none"> - Journaux, affiches, radio, télévision ; - Entretiens avec les différents acteurs et organisations concernées ; - Réunions publiques de consultation Rencontre collective sous forme de focus 	1er trimestre de l'année de mise en œuvre. Provinces concernées par le projet	Autorités administratives Collectivités Communautés locales Société civile	UGP
	Critères d'éligibilité des personnes affectées	<ul style="list-style-type: none"> - Journaux, affiches, radio, télévision ; - Entretiens avec les différents acteurs et organisations concernées ; - Réunions publiques de consultation Rencontre collective sous forme de focus group 	1er trimestre de l'année de mise en œuvre. Provinces concernées par le projet	Autorités administratives Collectivités Communautés locales Groupes affectés par le projet Société civile Agence d'exécution	UGP
	Mécanisme de gestion des plaintes	<ul style="list-style-type: none"> - Entretiens avec les différents acteurs et Organisations concernées ; - Rencontres collectives sous forme de focus group 	1er trimestre de l'année de mise en œuvre. Provinces concernées par le projet	Autorités administratives Collectivités Communautés locales Société civile Agence d'exécution	UGP
	Risques et effets potentiels du projet sur les communautés locales, et mesures d'atténuation, notamment pour les	<ul style="list-style-type: none"> - Entretiens avec les différents acteurs et Organisations concernées ; - Rencontres collectives sous forme de focus group ; 	1er trimestre de l'année de mise en œuvre. Provinces concernées par le projet	Toutes les parties prenantes identifiées.	Consultant/équipe de préparation/ UGP

	groupes vulnérables et défavorisés	- Journaux, affiches, radio, télévision ; Site Web, les médias sociaux.			
	L'objet, la nature et l'envergure du projet Préparation à la formulation du projet	- Entretiens avec les différents acteurs et Organisations concernées ; - Rencontres collectives sous forme de focus group - Journaux, affiches, radio, télévision ; Site Web, les médias sociaux.	Avant et pendant la mission d'évaluation du projet / Avant la négociation du projet	Toutes les parties prenantes identifiées	Équipe de préparation UGP/Consultants
<i>Mise en œuvre</i>	Enjeux environnement et sociaux des activités du projet : hygiène, sécurité, VBG, travail des enfants lors des enquêtes ; gestion des ressources	- Entretiens avec les différents acteurs et Organisations concernées ; - Rencontres collectives sous forme de focus group - Journaux, affiches, radio, télévision ; Site Web, les médias sociaux	Dans la zone d'intervention du projet notamment sur les chantiers (pendant toute la mise en œuvre du projet)	Entreprises Bureaux de contrôle Agence d'exécution Collectivités territoriales Communautés locales Société civile	UGP Direction Nationale de l'Assainissement du Contrôle des Pollutions et des Nuisances.
	Préparation et suivi des documents environnementaux et sociaux	- Entretiens semi-structurés avec les différents acteurs et organisations concernés ; - Réunions publiques, ateliers ou groupes de discussion sur des sujets précis	A définir par consensus avec la coordination du projet et les différentes parties prenantes	Agences gouvernementales, ONG, société civile et secteurs privés	Direction Nationale de l'Assainissement du Contrôle des Pollutions et des Nuisances. Unité de Coordination du Projet et l'Expert en Environnement et l'Expert Social
<i>Phase d'exploitation</i>	Diffusion de l'information	- Panneaux d'affichages ; - Site Web - Communiqué de presse et de radio à l'ouverture. - Brochures d'information	A définir par l'Unité de Coordination du Projet.	Grand public, tous les organismes gouvernementaux, les milieux d'affaires et les organisations de la société civile	Ministère de l'Environnement, et de l'assainissement Unité de Coordination du Projet, l'Expert en Environnement et l'Expert Social
	Mesure d'entretien et de gestions des ouvrages	- Rencontres collectives sous forme de focus group	Durant toute la phase de fonctionnement des ouvrages	Institutions bénéficiaires Communautés locales Collectivités Société civile	

5. RESSOURCES ET RESPONSABILITES POUR METTRE EN ŒUVRE LES ACTIVITES DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

5.1. RESSOURCES

L'UCP mobilisera les ressources financières nécessaires et suffisantes à la gestion et la mise en œuvre du PMPP, incluant, entre autres : la divulgation du PMPP, le renforcement des capacités, le développement du plan et supports de communication, la mise en œuvre de la communication, l'accessibilité, la gestion des plaintes, griefs, et feedback et le suivi-évaluation de la mise en œuvre du présent PMPP. Les ressources qui seront consacrées à la gestion et à la mise en œuvre du Plan de mobilisation des parties prenantes portent essentiellement sur :

5.2. RESSOURCES HUMAINES

Dans le cas du Projet PHASAOC, le Responsable institutionnel de la mise en œuvre du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) est le Coordonnateur de l'UGP. La responsabilité technique incombe aux Spécialistes en développement social, en EAS/HS et environnement de l'UGP. Il sera bien entendu appuyé par le Responsable de l'Unité de suivi et évaluation et le Directeur technique et des opérations de l'UGP.

5.3. RESSOURCES HUMAINES DES PARTIES PRENANTES

La mise en œuvre des activités s'effectuera en association avec les experts principaux désignés par chaque Prestataire qui sera recruté pour exécuter des actions spécifiques et les points focaux désignés par chacune des structures parties prenantes et bénéficiaires des actions du projet. Conformément à ses attributions et en respect de la réglementation nationale en vigueur, un Expert en environnement ou en social sera désigné.

5.4. RESSOURCES FINANCIERES ET MATERIELLES

Un budget conséquent sera établi en vue de prendre en compte les activités qui seront précisées dans une version plus détaillée de la « Stratégie de diffusion des informations » et un autre document plus détaillé de la « Stratégie de consultation des parties prenantes ». Les budgets seront intégrés dans les composantes du Projet.

5.5. MECANISME DE GESTION DE PLAINE

Le principal objectif d'un Mécanisme de Gestion de Plaintes (MGP) est d'aider à résoudre les plaintes et les griefs d'une manière opportune, efficace et efficiente qui satisfasse toutes les parties concernées. Plus précisément, il fournit un processus transparent et crédible pour des résultats justes, efficaces et durables. Il renforce également la confiance et la coopération en tant que composante intégrante d'une consultation communautaire plus large qui facilite les actions correctives. Plus précisément, le MGP

Un formulaire pour enregistrer les plaintes sera développé (ou adapté d'un MGP existant) et utilisé tout au long de la mise en œuvre du projet. Des procédures spécifiques seront élaborées pour traiter les plaintes liées à la violence basée sur le genre (VBG). Un MGP distinct sera élaboré par le projet pour traiter les plaintes des travailleurs (conformément à la législation nationale du travail).

Toute personne se sentant lésée par la mise en œuvre du projet devra déposer, dans sa localité, une requête auprès de toutes portes d'entrée citées ci-dessous qui analysent les faits et statuent. Si le litige n'est pas réglé, il est fait recours au Coordonnateur du Projet. Cette voie de recours (recours gracieux préalable) est à encourager et à soutenir très fortement. Si le requérant n'est pas satisfait, il peut saisir la justice.

L'analyse de ce mécanisme et les échanges avec les personnes ressources ont permis de proposer le MGP du Projet HISWACA comme décrit dans le tableau 3.

5.6. MECANISME PROPOSE

Le mécanisme de gestion des plaintes sera subdivisé en trois niveaux :

- Niveau village ou quartier localité où s'exécute le sous- projet ;
- Niveau préfectoral ou communal ;
- Niveau provincial.

Tableau 6 : procédure proposée pour la gestion de plaintes

Niveau	Membres du Comité	Mécanisme proposé
Niveau quartiers, villages	Dans chaque quartier ou village, il sera mis en place un comité de gestion des plaintes comprenant : <ul style="list-style-type: none"> - Le chef du village ou de quartier (Président) - Le représentant du Comité Villageois ; - La représentante des associations des femmes ; - Le représentant des associations des Jeunes ; - Le représentant d'une ONG locale. - Le représentant des PAP. 	Toute personne se sentant lésée dans le cas de la mise en œuvre du projet (processus d'évaluation/indemnisation ou subissant des nuisances du fait des activités du projet ou ayant des doléances) devra déposer, dans sa localité, une requête auprès du comité de village ou de quartier, qui l'examinera en premier ressort. Cette voie de recours est à encourager et à soutenir très fortement. Le comité de quartier, du village se réunit deux (2) jours après la réception de la plainte. Il lui sera informé et notifié (par téléphone et par écrit) de la décision prise par le Chef de village ou de quartier juste après la tenue de la session. Si le plaignant n'est pas satisfait de la décision alors il pourra saisir le comité préfectoral/ communal
Niveau (préfectoral /communal)	<ul style="list-style-type: none"> - Le préfet (président) ; - Le Maire ; - Le représentant du Comité Départemental d'Action (CDA) ; - Le représentant du Comité Communal d'Action (CCA) ; - Responsable de suivi des mesures environnementales et sociales du projet - La représentante des associations des femmes ; - Le représentant des associations des Jeunes ; - Le représentant d'une ONG locale ; - Le représentant des PAP. 	La Commission Départementale ou communale de litiges se réunit dans les 3 jours au plus qui suivent l'enregistrement de la plainte. La commission départementale ou communale après avoir entendu le plaignant délibère. Le préfet va informer et notifier (par téléphone et par écrit) juste après la session au plaignant de la décision prise par les membres de la commission. Si le plaignant n'est pas satisfait de la décision alors la plainte sera transmise au niveau provincial.
	<ul style="list-style-type: none"> - Le Gouverneur ou (SGP) 	La Commission régionale de litiges se réunit dans les 3 jours au plus qui

Niveau régional	<p>Secrétaire général de la province (Président) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Délégué de l'agriculture - Délégué de l'élevage - Le représentant du projet (Coordonnateur du projet ou le chargé des questions environnementales et sociales du projet) ; - Le représentant des associations des Jeunes ; - La représentante des associations des femmes ; - Le représentant d'une ONG locale. - Le représentant des PAP. 	<p>suivent l'enregistrement de la plainte. La commission régionale après avoir entendu le plaignant délibère. Il lui sera informé et notifié de la décision prise par les membres de la commission juste après la tenue de la session.</p> <p>Si le plaignant n'est pas satisfait de la décision alors il pourra saisir la justice</p>
------------------------	---	--

5.7. DETAILS DU MGP

Les étapes à suivre dans le processus de soumission et de résolution des griefs sont proposées de la façon suivante.

Etape 1 : Recevoir et enregistrer le grief

Tous les intervenants du projet seront en mesure de communiquer leurs griefs par le biais de divers canaux de communication (oralement, en bref, par téléphone, courriel, lettre, par l'intermédiaire de leaders communautaires traditionnels, ou des représentants CPA, CDA ou CCA etc.). Quelle que soit la façon de communiquer, l'équipe du projet doit s'assurer que toutes les plaintes sont bien consignées dans une base de données pour le suivi, et le reportage.

La réception de la plainte va se faire :

- ✓ Au niveau village ou quartier par le Chef de villages ou du quartier ;
- ✓ Au niveau préfectoral ou communal par le représentant du Comité Communal d'Actions (CCA) ou le Comité Départemental d'Actions (CDA) ;
- ✓ Au niveau de la province par le représentant du Comité Provincial d'Action (CPA) ;
- ✓ Au niveau de la justice, le juge d'instruction.

Etape 2 : Evaluation de plaintes au niveau des autorités traditionnelles

Les autorités du quartier se réuniront dans les 2 jours qui suivent l'enregistrement de la plainte et après avoir entendu le plaignant délibère. Il lui sera informé de la décision prise par le chef de quartier ou du village ou du représentant CCA. Si le plaignant est satisfait alors le grief est clos dans le cas contraire le plaignant peut saisir le niveau communal ou départemental.

Etape 3 : Evaluation de la plainte au niveau communal

Des réceptions de la plainte au niveau communal, celui-ci va convoquer une réunion dans les 2 jours qui suivent l'enregistrement de la plainte. Le comité après avoir entendu le plaignant délibère. Il lui sera informé de la décision prise et notifiée par les membres du comité communal à travers le maire. Si le plaignant n'est pas satisfait de la décision alors il pourra saisir le niveau préfectoral.

Etape 4 : Evaluation de la plainte au niveau préfectoral

Un comité préfectoral de gestion des plaintes est présidé par le préfet. Ce comité se réunit dans les 3 jours qui suivent l'enregistrement de la plainte. Après avoir entendu le plaignant, le comité délibère et le préfet notifie au plaignant la décision prise. Si le plaignant n'est pas satisfait alors il pourra saisir le niveau provincial.

Etape 5 : Réception et évaluation de la plainte au niveau provincial

Le comité provincial de gestion des plaintes est présidé par le Gouverneur et se réunit dans les 7 jours qui suivent l'enregistrement de la plainte qui délibère et le Représentant régional de la Direction Générale des Domaines et du Patrimoine de l'Etat ou le Représentant Régional du Ministère Chargé de l'Urbanisme notifie au plaignant. A ce niveau une solution devrait être trouvée afin d'éviter le recours à la justice. Toutefois si le plaignant n'est pas satisfait alors, il pourra saisir les juridictions compétentes nationales.

NB : Quelle que soit la suite donnée à une plainte (réglée ou non), l'information devrait être documentée et communiquée au Gouverneur et au projet.

Etape 6 : Recours à la justice

Le recours à la justice est possible en cas de l'échec de la voie à l'amiable. Il constitue l'échelon supérieur dans la chaîne des instances de gestion des plaintes. Il n'est saisi qu'en dernier recours lorsque toutes les tentatives de règlement à l'amiable sont épousées. Le juge est chargé d'examiner les plaintes et prendre une décision par ordonnance. Cette décision s'impose à tous les plaignants. Mais, c'est souvent une voie qui n'est pas recommandée pour le projet car pouvant constituer une voie de blocage et de retard des activités. C'est pourquoi dans ce cas de figure, il est recommandé que le sous projet sujet du litige ne soit pas financé sur les ressources du projet.

5.8. GESTION DES PLAINTES CONCERNANT LES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

Dans le but d'éviter ou de minimiser ces impacts et risques négatifs, un certain nombre de mesures ont été définies, en conformité avec les dispositions nationales et les standards de la Banque mondiale.

Ainsi, un plan d'action sera élaboré. Elle vise à assurer la mise œuvre effective des mesures relatives aux questions de santé, d'hygiène, de sécurité et de prévention des Violences Basées sur le Genre (VBG), les Exploitations et Abus Sexuels (EAS), le Harcèlement Sexuel (HS) tout au long de l'exécution du projet.

Il indique comment les dispositions seront prises pour minimiser les risques de survenue ou d'aggravation des VBG/EAS/HS durant la mise en œuvre du projet, et aussi comment faire face aux éventuels cas de VBG/EAS/HS.

Le plan d'action a été élaboré à partir d'une revue documentaire et d'entretiens avec différents acteurs sur le terrain (services techniques, populations bénéficiaires, ONG/OSC).

Il s'articule autour des principaux points suivants :

- Mesures de prévention des risques de VBG/EAS/HS
- Procédure de gestion des VBG/EAS/HS ;
- Planification des actions à mettre en œuvre ;

Par ailleurs, le MGP tiendra compte des questions liées aux VBG.

Mesures de prévention des VBG/EAS/HS

La prévention est une étape importante dans la lutte contre les VBG/EAS/HS. Les activités suivantes doivent être menées en amont pour éviter, ou du moins minimiser les risques de VBG/EAS/HS :

- ✓ *Acteurs à mobiliser dans le cadre de la prévention et de la lutte contre les VBG/EAS/HS*

Les différents acteurs qui interviendront dans la lutte contre les VBG/EAS/HS dans le cadre de ce projet sont les suivants :

Equipe sauvegarde environnementale et sociale du projet et de l'entreprise

Une équipe de sauvegarde sera mise en place et comprendra :

- le/la spécialiste en sauvegarde sociale du projet ;
- le/la spécialiste en sauvegarde environnementale ;
- le/la spécialiste en violence basée sur le genre du projet ;

Cette équipe, notamment le/la spécialiste en sauvegarde sociale et le/la spécialiste en violence basée sur le genre du projet devront veiller sur la bonne mise en œuvre des activités inscrites dans le plan d'action.

Outre ces personnes, les acteurs suivants seront mobilisés dans le cadre de la mise en place des mesures d'atténuation et réponses aux risques identifiés de VBG/EAS/HS :

Au niveau de chaque localité bénéficiaire :

- Point focal VBG désigné par l'entrepreneur ;
- Consultant chargé du suivi contrôle à pied d'œuvre ;
- Membre féminin (Point focal VBG) du comité de gestion des plaintes mis en place dans le village ;
- Personne ressource ayant de l'expérience en matière de VBG/EAS/HS (services sociaux de la mairie ou service déconcentré en charge de la femme).

Cette équipe de sauvegarde environnementale et point focal VBG de l'entreprise auront la responsabilité, d'informer les travailleurs des activités relevant de ses responsabilités et des

dispositions des codes de conduite. L'équipe sauvegarde environnementale en l'occurrence le spécialiste VBG aura pour mission de :

- proposer des améliorations si nécessaires aux Codes de conduite en matière de VBG/EAS/HS avec l'avis technique de la Banque mondiale ;
- apporter un appui à la mise en œuvre du présent plan d'actions ;
- exiger l'élaboration d'un Plan d'action sur les VBG/EAS/HS de la part des fournisseurs adjudicataires du projet ;
- obtenir les avis de non objection du Projet 3F et de la Banque mondiale pour la mise en œuvre du Plan d'action des mesures contre les VBG/EAS/HS avant le début des activités du projet
- réceptionner et assurer le suivi des résolutions et sanctions concernant les plaintes reçues en matière de VBG/EAS/HS
- s'assurer que toute la procédure de traitement des plaintes relatives aux VBG/EAS/HS est documentée et fait l'objet d'une section au niveau des rapports périodiques du projet.

Les gestionnaires sont tenus de signaler les cas présumés ou avérés de VBG/EAS/HS, car ils ont la responsabilité de faire respecter les engagements de l'entreprise et de tenir leurs subordonnés directs responsables du respect du code individuel de bonnes conduites.

✓ *Prestataire de services VBG*

Un (e) Prestataire de services ayant une expertise reconnue dans le domaine sera recruté (e) en vue d'appuyer le projet dans la prévention et réponse aux VBG/EAS/HS. Ce Prestataire de services doit être une organisation locale ayant l'expérience et la capacité nécessaires pour apporter un soutien aux survivant(e)s de VBG/EAS/HS ou de VCE. Le Prestataire de services travaillera étroitement avec le spécialiste VBG et les points focaux chargés des VBG/EAS/HS pour la prévention et réponse des cas EAS/HS. Le(s) entrepreneur(s) et le consultant doivent établir une relation de travail avec le prestataire de services, afin que les cas de VBG/EAS/HS puissent leur être transmis en toute sécurité. Le prestataire de services sera associé à l'équipe des points focaux et participera à la résolution des plaintes liées aux VBG/EAS/HS.

L'accompagnement du/de le prestataire de services pour la mise en œuvre des mesures de gestion des VBG/EAS/HS va consister entre autres à :

- Former les membres de la communauté sur les questions relatives aux VBG/EAS/HS ;
- mener des actions d'information/sensibilisation et de formations des MOD ;
- mener des actions d'information/sensibilisation et de formations à l'endroit des populations riveraines ;
- apporter un appui pour la prise en charge des survivants de VBG/EAS/HS.
- Célébration des campagnes de sensibilisations

✓ *Services techniques déconcentrés habilités*

La prise en charge holistique des VBG/EAS/HS nécessite une coordination des actions et surtout une conjugaison des efforts des services de santé et psychosociaux, la Police ou la Gendarmerie, et la justice. En effet, la prise en charge, en plus du mécanisme mis en place par le projet peut nécessiter une prise en charge sanitaire, judiciaire. L'application des sanctions

prévues au niveau des codes de conduite n'exclut pas une action auprès des officiers de police judiciaire (OPJ).

Ces derniers peuvent être saisis soit par la survivante elle-même, des témoins ou le Procureur de la République. Le désistement de la victime n'entraîne pas l'extinction de l'action : le procureur peut poursuivre l'action malgré le désistement de la victime/survivant.

✓ ***Élaboration de codes de bonne conduite***

Des codes de bonne conduite comprenant les dispositions relatives aux VBG/EAS/HS, et les sanctions claires au cas de non-respect des Codes de Bonne Conduite seront élaborés et signés par chaque travailleur du projet, y compris les membres de l'UGP. Un modèle de code de bonne conduite est joint en annexe.

✓ ***Formation /Sensibilisation des différentes parties prenantes***

Dans le but d'anticiper sur les risques de VBG/EAS/HS et de minimiser ces risques, des actions d'information, formation et sensibilisation sur les thématiques de VBG/EAS/HS sur le lieu de travail et leurs risques connexes, les dispositions des codes de conduite en matière de VBG/EAS/HS, les procédures relatives aux allégations, les mesures de responsabilisation et confidentialité et le protocole d'intervention doivent être menées à l'endroit des acteurs.

✓ ***Procédures de gestion des cas de VBG/EAS/HS***

Les procédures pour traiter les allégations de VBG/EAS/HS décrivent le mécanisme pour fournir aux employés et à la population locale, les renseignements sur la façon de signaler au mécanisme de gestion des plaintes, les cas de VBG/EAS/HS et les violations du code de conduite :

✓ ***Dépôt de plaintes***

L'enregistrement des cas de VBG/EAS/HS se fera à travers le mécanisme de gestion des plaintes lié aux EAS/HS. Tous les intervenants et l'ensemble des parties prenantes à la mise en œuvre du projet (personnel des fournisseurs et structures de mise en œuvre , des bénévoles, des consultants et des sous-traitants) seront informés/sensibilisés et encouragés à signaler les cas de VBG/EAS/HS.

Les chefs de chantier sont tenus de signaler tous les cas présumés ou avérés de VBG/EAS/HS et ont la responsabilité de faire signer et appliquer le code de bonne conduite par les employés.

Le projet prendra des dispositions à travers les fournisseurs et structures de mise en œuvre pour fournir des informations aux employés et aux bénéficiaires de l'investissement, sur la façon de signaler les cas de violation du Code de conduite en matière de VBG/EAS/HS (biais du Mécanisme de plaintes).

L'équipe de sauvegarde environnementale du projet et le prestataire de service VBG assureront un suivi particulier des cas de VBG/EAS/HS signalés par le mécanisme des plaintes lié aux EAS/HS. Tous les points focaux de VBG dans la communauté et au sein de l'entreprise doivent être outillés pour la réception des plaintes lié aux EAS/HS.

✓ *Traitemen*t des plaintes relatives aux VBG/EAS/HS

Les plaintes peuvent être enregistrées auprès des points focaux VBG identifiés dans les comités de gestion des plaintes mis en place au niveau de chaque localité bénéficiaire d'un investissement du projet et ceux identifiés par les entreprises. Dès l'enregistrement, les plaintes VBG/EAS/HS sont transférées au prestataire de service VBG points pour traitement avec l'appui du spécialiste VBG.

Les points focaux VBG qui enregistrent les plaintes de VBG/EAS/HS doivent immédiatement (dans les 72 heures) transférer la plainte au prestataire de service qui informera l'équipe sauvegarde environnementale du projet notamment le Spécialiste VBG aux fins de prendre toutes les dispositions pour le règlement de la plainte. Toutes les plaintes, concernant les VBG/EAS/HS reçues par le prestataire de service VBG doivent faire l'objet d'investigations approfondies afin d'éviter des dénonciations calomnieuses. Ces investigations seront sanctionnées par un rapport écrit et dument signé. Cela permettra de réunir toutes les informations nécessaires et utiles avant d'informer l'équipe des spécialistes de la Banque mondiale à travers la coordination du projet, dans un délai maximal de 48h.

L'équipe des points focaux examinera toutes les plaintes liées aux VBG/EAS/HS et conviendra d'un plan de résolution en associant au besoin les autres acteurs de la gestion de risques de VBG/EAS/HS.

L'approche basée sur le survivant pourrait être envisagée. Le Point focal indiqué sera chargé de la mise en œuvre de ce plan (c'est-à-dire que les questions concernant le personnel de l'entrepreneur devront être résolues par ce dernier ; celles en rapport avec le personnel du consultant par le consultant ; et les questions concernant le personnel du client par le client). Le Point focal fournira des conseils en ce qui concerne la gestion de la plainte avec l'orientation vers les services de prise en charge (santé, sécurité, justice, Direction Régionale en charge du genre). Le consentement de la victime n'est pas requis dans toutes les situations, tout dépend de la gravité de l'infraction.

Les services de la police et de la gendarmerie pourraient être saisis au besoin, avec l'accord éclairé du survivant ou de la survivante. La confidentialité de l'identité du/de la survivant(e) sera également préservée au moment de signaler tout incident à la police. Une fois la plainte traitée et résolue, le comité de gestion des plaintes en informera le plaignant, à moins que la plainte n'ait été faite de façon anonyme. Les plaintes adressées aux chefs de chantiers seront transmises par ces derniers au MGP ou au Prestataire de services aux fins de leur traitement.

Si la plainte est déposée auprès des points focaux VBG par un/une survivant(e), elle sera directement référée au prestataire de services pour recevoir des services de soutien.

✓ *Mesures de responsabilisation et de confidentialité*

Toutes les dénonciations de VBG/EAS/HS et les informations y relatives seront traitées en toute confidentialité afin de protéger les droits humains fondamentaux de toutes les personnes concernées. L'entrepreneur et le consultant veilleront à préserver la sécurité des employés qui dénoncent des actes de violence ou des menaces de violence, en gardant leur identité secrète. Aussi, tout employé accusé d'avoir commis des actes de violence ou proféré des menaces de violence doit également bénéficier d'une protection de ses droits humains fondamentaux.

Pour s'assurer que les survivant (e)s se sentent à l'aise pour partager leur expérience de VBG/EAS/HS, elles peuvent dénoncer les cas de VBG/EAS/HS par divers moyens, à savoir : i) par téléphone ; iii) en personne ; iv) auprès du Prestataire de services local ; v) auprès du/des chargés de VBG ; ou vii) à la police.

Afin de préserver la confidentialité, seule l'équipe des points focaux et le /la prestataire de services auront accès aux informations concernant le/la survivant(e). Elle sera le principal intermédiaire en ce qui concerne les informations et le suivi du survivant des violences.

Pour assurer cette confidentialité, un code sera donné à chaque survivant/survivante et une fiche qui lie le code au nom/ coordonnées des survivantes sera enregistrée sur un fichier numérique Excel protégé par mot de passe et les copies dures sont classées dans une armoire fermée à clé.

✓ *Suivi et évaluation*

Le prestataire de service VBG et le spécialiste VBG assurera le suivi des cas qui ont été signalés et conservera la documentation relative à la gestion de tous les cas signalés dans un endroit préservé et sécurisé. Le suivi doit permettre de vérifier l'efficacité de la prise en charge selon les normes internationales. Pour les missions de suivi, il s'agit de recenser le nombre de cas qui ont été signalés, le sexe, l'âge des auteurs et des survivants de VBG/EAS/HS, de même que les types de violences enregistrés. Aussi, cela doit pouvoir renseigner sur la proportion de cas qui sont gérés par la police, les ONG, etc. Un répertoire conçu à cet effet, doit être détenu par le prestataire de service VBG et renseigné régulièrement. Ces statistiques seront communiquées au projet pour être incluses dans leurs rapports. Toutes les données feront l'objet d'un archivage physique et électronique.

Dans les cas de VBG/EAS/HS justifiant une action de la police, le prestataire de service VBG et le spécialiste VBG doivent, de manière appropriée, porter à l'UGP à la direction en vue d'une action ultérieure. Le client et la Banque Mondiale doivent en être informés immédiatement.

✓ *Sanctions*

Conformément au Code de conduite, tout employé auteur de VBG/EAS/HS ou de VCE confirmé sera passible de mesures disciplinaires correspondant aux sanctions (*avertissement informel ; avertissement formel ; perte d'au plus une semaine de salaire ; suspension de la relation de travail (sans solde), pour une période minimale d'un mois et une période maximale de six mois ; licenciement ; dénonciation à la police, le cas échéant*) et pratiques convenues dans le Code de conduite individuel. Il est important de noter que pour chaque cas, les sanctions disciplinaires feront partie d'un processus qui est entièrement interne à l'employeur, et placé sous le plein contrôle et la pleine responsabilité de ses gestionnaires, et qui sera mené conformément à la législation nationale du travail en vigueur.

Lorsque des plaintes de VBG/EAS/HS sont portées devant la justice, elles sont traitées suivant la législation en vigueur au Mali.

✓ *Relèvement des éventuel (le) s survivant (e)s de VBG/EAS/HS*

Le projet en plus des prises en charge pour le rétablissement physique et psychique des survivantes pourrait envisager un accompagnement technique aux survivantes notamment par

le référencement à des services de réinsertion sociale et économique (appui technique pour la mise en œuvre d'AGR).

5.9. BUDGET POUR LA MISE EN ŒUVRE DU MECANISME DE GESTION DES PLAINTES

L'Unité de préparation du projet mettra en place un budget de gestion des plaintes et VBG/EAS. Ce budget devra être inscrit au budget de gestion du projet.

6. SUIVI ET ETABLISSEMENT DE RAPPORTS

6.1. PARTICIPATION DES DIFFERENTS ACTEURS CONCERNES AUX ACTIVITES DE SUIVI

L'UCP garantit la participation de parties prenantes aux activités de suivi du projet ou des impacts qui lui sont associés. Dans le cadre du Projet **HASAOC**, les parties prenantes (notamment les populations touchées) participeront aux programmes de suivi et d'atténuation des impacts du projet, notamment ceux contenus dans les instruments de sauvegardes (CGES, CPR, EIES et PAR).

Les indicateurs suivants seront utilisés pour suivre et évaluer l'efficacité des activités de mobilisation des parties prenantes :

- ❖ nombre de réunions de différentes sortes (consultations publiques, ateliers, rencontres avec les dirigeants locaux) tenues avec chaque catégorie de parties prenantes et nombre de participants des réunions ;
- ❖ % répondants femmes au cours des consultations du projet ;
- ❖ nombre de suggestions et de recommandations reçues par l'UGP à l'aide de divers mécanismes de rétroaction ;
- ❖ nombre de publications couvrant le projet dans les médias ;
- ❖ nombre de plaintes et de griefs.

6.2. RAPPORTS AUX GROUPES DE PARTIES PRENANTES

Les résultats des activités de mobilisation des parties prenantes seront communiqués tant aux différents acteurs concernés qu'aux groupes élargis de parties prenantes dans les formes et selon les calendriers établis dans les sections précédentes.

Les rapports établis à cet effet s'appuieront sur les mêmes sources de communication que celles prévues pour les notifications aux différents acteurs concernés. L'existence du mécanisme de gestion des plaintes sera rappelée de façon systématique aux parties prenantes.

CONCLUSION

Le Plan de Mobilisation des Parties Prenantes constitue l'un des outils indispensables du volet social de la mise en œuvre des projets. Selon les nouvelles dispositions de la Banque mondiale, ce document fait partie des documents contractuels d'approbation de tout projet. Le présent document est élaboré dans le cadre de la soumission du PHASAOC au financement de la Banque mondiale.

Le document a été élaboré suivant une approche participative globale. Il s'agit d'un document souple et pratique qui va évoluer pour prendre en compte les besoins de mobilisation et de participation des parties prenantes dont les actions vont apporter une plus- value à la mise en œuvre et à l'atteinte des objectifs du projet.

ANNEXES :

ANNEXE 1 : Plan Générique de Santé Sécurité des agents

N°	Action	Responsable	Date d'échéance
1	Souscrire à une assurance couvrant les agents en formation ou pendant leurs activités de travail (personne non dénommée)	PHASAO C- INSTAT	Avant chaque formation/activité de collecte de données
2	Elaborer un module sur la santé et la sécurité, le code de bonne conduite et les lignes directrices générales à utiliser dans toutes les formations des enquêtes et recensements pour l'ensemble du personnel de l'ANSADE et tout le personnel sous contrat (y compris les agents de collecte) engagé dans des activités de collecte de données. Faire la vérification systématique avant chaque opération de collecte. ¹		Avant chaque formation
3	Mettre en place un protocole simple de sécurité routière à respecter par les agents de collecte en veillant à ce que les réalités régionales soient prises en considération (i.e. port de casques/ceintures de sécurité, limites de vitesse, vérification permis de conduite, etc...) – voir actions no. 9-13		Lors de chaque formation
4	Former les agents sur le module santé et sécurité et sur le code de bonne conduite AES/HS		Lors de chaque formation
5	Faire signer les codes de bonne conduite du personnel de terrain et du personnel conducteur		Lors de chaque formation
6	Mettre en œuvre le mécanisme de gestion des plaintes qui a été approuvé par la Banque mondiale avec une ligne verte qui sera également chargée de recevoir les accidents et incidents survenant au cours des activités de recensement.		Avant le début des activités de collecte des données
7	Mettre en place un comité de santé et de sécurité avec des représentations au niveau local pour superviser les actions de santé et de sécurité, les accidents et les incidents ainsi que les cas de remboursement qui surviennent dans le cadre des activités de collecte		Avant le début des activités de collecte des données
8	Mettre en place un système digitalisé de suivi des incidents		Avant le début des activités de collecte des données
9	Mettre à disposition de chaque employé sur le terrain un kit de lutte contre le paludisme		Avant le début des activités de collecte des données
	Spécifiques à la sécurité routière		
1	Former les agents conduisant les motos/véhicules à la sécurité routière		Lors de chaque formation

¹ Vérifier que tous les agents de collecte ont suivi les modules sur la santé et la sécurité, le code de conduite et les lignes directrices générales pendant la formation

N°	Action	Responsable	Date d'échéance
1	Vérifier l'état des véhicules / motos devant être utilisés sur le terrain y compris ceux des agents et s'assurer de la disponibilité des visites techniques et assurances à jour		Avant le début des activités de collecte des données
1	Exiger le permis de catégorie A à tous les agents devant utiliser les motos sur le terrain		Lors de chaque formation
1	Vérifier et documenter que les enquêteurs ont des casques, des permis de conduire valides, en cas d'utilisation de motos ou véhicules, et qu'ils ont signé le code de conduite ² .		Avant le début des activités de collecte des données
Dans le cas d'un accident			
1	Procéder au remboursement et au dédommagement des victimes d'accidents		
1	Lorsque nécessaire, payer le complément des frais médicaux et des dommages non couverts par les assurances aux victimes		
1	Assurer le paiement intégral des salaires aux victimes d'accidents ou d'incidents		

² Cette documentation doit être conservée par le spécialiste HSE. Il est important de noter qu'en plus d'utiliser les véhicules et les motos du gouvernement/projet, il est également courant que le personnel loue des voitures et utilise les transports publics, y compris les taxis, les bus et les motos, pendant le travail de collecte de données sur le terrain. Le code de conduite doit en tenir compte et sensibiliser le personnel à la responsabilité de porter des ceintures de sécurité et des casques, d'éviter de se déplacer en moto au crépuscule et dans l'obscurité, etc.

ANNEXE 2 : Fiche de Plainte (exemple)

Date :
Commune de
Dossier N°.....

PLAINTE

Nom du plaignant :
Adresse :
Commune :
Bien affecté :

DESCRIPTION DE LA PLAINE :

.....
.....
.....

[Le cas échéant, les photos, documents, ou autres justificatifs sont à inclure en pièce jointe]
Fait à, le.....

Signature du plaignant

Cadre réservé au point focal responsable des plaintes

Numéro de plainte :
Date de réception de la plainte :
Date limite de traitement de la plainte :
Nom et Signature du point focal

OBSERVATIONS :

.....
.....
.....

Fait a, le.....

(Signature)

RÉPONSE DU PLAIGNANT :

.....
.....
.....

Fait à, le.....

Signature du plaignant

RESOLUTION

.....
.....
.....

Fait à, le.....

(Signature du point focal)

(Signature du plaignant)

ANNEXE 3 : Le Registre des réclamations excluant les plaintes non-VBG/relatives aux EAS // HS)

ANNEXE 4 : Listes des personnes rencontrées et les PV de consultations au cours de la préparation du PMPP

Annexe 4.2 : PV de consultation des services techniques de la région de Kayes



**PROCES VERBAL DE LA CONSULTATION PUBLIQUE DANS LE CADRE
DU PROJET HARMONISER ET AMELIORER LES STATISTIQUES EN
AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE (PHASAOC)**

Le mercredi 08 mars 2023 s'est tenue dans la petite salle de conférence du Gouvernorat de la région de Kayes une réunion de consultation publique dans le cadre de la préparation des instruments de sauvegardes environnementale et sociale du projet « Harmoniser et Améliorer les Statistiques de l'Afrique de l'Ouest et du Centre » (PHASAOC) à Kayes.

Ces instruments de sauvegardes environnementales et sociales sont :

- Cadre de gestion environnementale et sociale (CGES) ;
- Plan de gestion de déchets électroniques (PGDE) ;
- Plan de la sécurité routière (PSR) ;
- Plan de mobilisation des parties prenantes (PMPP).

La réunion a débuté à 11H15 mn sous la présidence de Monsieur Amadou DICKO (Directeur de Cabinet du Gouvernorat de Kayes).

Etaient présents : (Voir la liste de présence)

Après les mots de bienvenue du Représentant du Gouverneur et son discours d'ouverture, les différents participants se sont présentés. En effet, La séance a été suspendue pour la photo de famille. Le président de séance a été ainsi désigné en la personne de Monsieur Mamadou CISSOKO, Directeur adjoint de l'Agence de développement régional de Kayes.

Le consultant Monsieur Fousseyni SAGANOKO a ensuite pris la parole pour présenter le projet (PHASAOC) « Harmoniser et Améliorer les Statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre ». Celui-ci a été présenté avec ses objectifs. Il a insisté sur les différentes composantes. Le projet est cependant en phase de

préparation entre le gouvernement du Mali, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) et la Banque mondiale (BM).

Le projet PHASAOC doit être réalisé sur toute l'étendue du territoire malien pour une durée de cinq ans.

Comme il est de coutume pour tout nouveau projet, les banques internationales exigent l'élaboration des instruments de sauvegardes environnementale et sociale.

Dans le cadre du projet PHASAOC, pour être en conformité avec les exigences des banques internationales, nous devons élaborer un cadre de gestion environnementale et sociale (CGES), un plan de gestion de déchets électroniques (PGDE), un plan de sécurité routière (PSR) et un plan de mobilisation des parties prenantes (PMPP).

Ainsi naît l'origine de cette consultation du public. Il s'agit en effet de recueillir les attentes et les préoccupations des participants. Ils ont donné leurs opinions concernant la mise en route de ce projet. Elles sont ainsi livrées comme suit :

- M. Moussa DEMBELE : DRPSIAP

En effet, la Banque mondiale appuie les systèmes statistiques nationaux à travers l'INSTAT. L'harmonisation des prix à la consommation est en cours. L'EMOP aussi est en cours pour les données socioéconomiques.

Le recensement des unités économiques a été réalisé. L'enquête agricole est également réalisée chaque année. Cependant, celles-ci ne prennent pas en compte les réalités régionales. Il est ainsi préférable de réaliser des études sur les migrations et l'orpaillage par exemple.

Les enquêtes nationales s'arrêtent au niveau du cercle. Il est alors intéressant de descendre au niveau des communes. La DRPSIAP a un problème de logistiques. L'annuaire statique est confronté à un problème de validation. Il est vraiment intéressant d'aider la DRPSIAP dans ce domaine.

La DRPSIAP de Kayes ne dispose pas de comptes régionaux. Il faut cependant sensibiliser les services techniques à fournir les informations statistiques. La mobilisation des données statistiques connaît des lenteurs, voir réticences.

La DRPSIAP a besoin en effet de formation pour l'élaboration des annuaires statistiques. Il est intéressant d'accorder plus de valeur aux déchets ménagers qu'aux déchets électroniques. Il a enfin signalé la nécessité de veiller au respect des textes en vigueur concernant la réalisation des activités du projet.

- M. Amadou MAHAMADOU : DREF

Les informations environnementales sont disponibles au niveau d'un cadre de concertation piloté par l'AEDD. Il est vraiment intéressant d'étendre cette activité. Il s'agit du Système national pour la gestion de l'information environnementale.

Il sera nécessaire d'entrevoir de solution pour éviter des lourdeurs liées au nouveau découpage. Il est envisageable de procéder à la certification des opérations de collecte d'information.

Il est en effet nécessaire de sensibiliser les populations et les collectivités dans la construction des infrastructures routières. On doit tout le temps prendre en compte l'aspect environnemental. Pour ce faire, on doit évoluer vers l'inventaire des infrastructures routières et prévoir aussi les incendies. Les missions de suivi du comité régional doivent être prises en charge.

- M. Daouda DIALLO : DRP

Il est nécessaire de former et outiller les acteurs du système statistique. Il est également louable de prévoir des décharges finales. Les comités de secours doivent être instruits.

- M. Mahamoud Med A AHMADOU : DRT

Il est nécessaire d'adapter les canevas pour le système statistique. Le problème de canevas peut être à la base des réticences. Les formations doivent être envisagées.

- M. Mamadou CISSOKO : ADR

Il est primordial d'articuler les différentes bases de données disponibles au niveau régional. Les sources d'information doivent être fiables et sécurisées. Ainsi, les données doivent être actualisées. On doit évoluer vers une meilleure accessibilité des données et des supports d'utilisation. Des secouristes doivent être formés. Des panneaux de signalisation doivent être introduits.

Mettre en place un poste de secours routier.

- M. Ahmadou Wélé DIALLO : DRDSES.

Il y a des points de récupération informelle des déchets électroniques à Kayes. Il est intéressant de déconcentrer les services de la protection civile dans le domaine de la gestion des axes routiers.

- M. Mahamadou KEITA : DRA

Il est nécessaire de prévoir des infirmeries au niveau des grands chantiers. Il est également nécessaire de renforcer les capacités du comité régional de validation des rapports de l'EIES.

- M. Amadou B. DIAW : DRACPN

Il faut envisager le recyclage des déchets électroniques et prendre en compte les autres déchets.

La séance a été clôturée à 13H20 mn par les mots de salutation et remerciements du président de séance par intérim Monsieur Mamadou CISSOKO Agence de développement rural de Kayes.

Secrétaire de séance

Cheickna DIABY

Président de séance



Amadou DICKO
Membre du Corps Préfectoral

Annexe 4.4 : PV de consultation des services techniques de la région de Sikasso

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-trois et le 01 mars s'est tenu dans la petite salle de conférence du Gouvernorat de la région de Sikasso une réunion de consultation du public concerné dans le cadre de la préparation des instruments de sauvegardes environnementales et sociales du projet « Harmoniser et Améliorer les Statistiques de l'Afrique de l'Ouest et du Centre » (PHASAOC) à Sikasso.

Ces instruments de sauvegardes environnementales et sociales sont :

Cadre de gestion environnementale et sociale (CGES) ;

Plan de gestion de déchets électroniques (PGDE) ;

Plan de la sécurité routière (PSR) ;

Plan de mobilisation des parties prenantes (PMPP).

La réunion a débuté à 09H00 mn sous la présidence de Monsieur Moussa DIALLO CAAJ du Gouvernorat de Sikasso.

Etaient présents :

- Le représentant du Gouverneur
- Le représentant de la DRACPN
- Les représentants des services techniques
- La société civile et les associations, ...

Voir la liste de présence

Après les mots de bienvenu du président de séance, la parole a été donnée au consultant Monsieur Fousseyni SAGANOKO pour présenter le projet PHASAOC.

M. Fousseyni SAGANOKO : Consultant.

Monsieur le représentant du Gouverneur, Monsieur le représentant de la DRACPN, chers participants, bonjour.

Après l'ouverture de la séance par l'autorité de Ségou, je m'avais présenté le projet PHASAOC. Le projet PHASAOC est un tout nouveau projet qui est en phase de préparation entre le gouvernement du Mali, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) et la Banque mondiale (BM).

Le projet PHASAOC doit être réalisé sur toute l'étendue du territoire malien pour une durée de cinq ans.

Comme il est de coutume pour tout nouveau projet, les banques internationales exigent l'élaboration des instruments de sauvegardes environnementales et sociales.

Dans le cadre du projet PHASAOC, pour être en conformité aux exigences des banques internationales nous devons élaborer un cadre de gestion environnementale et sociale (CGES), un plan de gestion de déchets électroniques (PGDE), un plan de sécurité routière (PSR) et un plan de mobilisation des parties prenantes (PMPP).

C'est l'élaboration de l'ensemble de ces documents qui fait l'objet de cette consultation du public. L'objet de cette consultation publique, c'est de recueillir vos attentes et préoccupations concernant la réalisation du projet « Harmoniser et Améliorer les Statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre » (PHASAOC).

M. Gaoussou KONE : DRACPN

En ce qui concerne les risques environnementaux de ce projet, faire tout pour respecter ou atténuer les effets des déchets électroniques.

M. Bourama MARIKO : DRPSIAP

Je voudrais savoir, pourquoi le choix des régions citées dans les TDRs ?

Je souhaiterai que le projet pense à former les agents de la DRPSIAP pour une meilleure collecte des données.

M. Dialakoro KEÏTA : OSC

Je demande est ce que la DRACPN est au courant de cette consultation publique ?

M. Ibrahim DIALLO : DRR

Quand en est-il la position du Mali par rapport aux autres pays de la sous-région dans le cadre de la réalisation du projet PHASAOC ?

M. Dramane KONDE : DRDSES

Je propose d'utiliser le terme insuffisance à la place de médiocre au niveau de la composante 1.

M. Ousmane KEÏTA : DRPFEF

Sur le plan social, les inégalités sociales constituent un sérieux problèmes dans le monde.

Pour cela, je propose d'insérer parmi les composantes du projet l'identification des sources d'inégalités sociales et donner des réponses à celles-ci telles que les violences basées sur le genre.

M. Moussa DIAKITE : DRA

Je demande au projet de doter les services techniques de moyens logistiques.

M. Fousseyni SAGANOKO : Consultant

Pour répondre à M. Ibrahim DIALLO, par rapport aux autres pays de la sous-région, le Mali se trouve au même niveau de préparation dans le cadre de ce projet.

M. Gaoussou KONE : DRACPN

Pour contribution, après cette phase de préparation, il y'aura l'étape des études qui vont prendre en compte les aspects liés aux inégalités sociales et autres.

M. Sidiki TRAORE : C.ONG

Je propose d'associer les OSC dans la sensibilisation dans le cadre du projet.

M. Gaoussou KONE : DRACPN

Je signale que Sikasso dispose une décharge des déchets. Si toute fois le projet peut appuyer au renforcement de la décharge dans le cadre de recyclage des déchets électroniques.

M. Moussa Demba TRAORE : DRC

Je demande à énumérer les parties prenantes à travers les ministères dans le cadre du projet PIIASAOC.

M. Fousseyni SAGANOKO : Consultant

Comment la collecte des données statiques se fait à Sikasso et quelles sont les difficultés rencontrées lors de la collecte des données ?

M. Bourama MARIKO : DRPSIAP

Chaque année nous élaborons un document appelé annuaire statistique qui est un document administratif. Nous allons vers les services techniques pour collecter des données.

En deuxième lieu, nous sommes en collaboration avec INSTAT pour appuyer les structures techniques dans la collecte des données. À travers INSTAT, nous faisons des enquêtes ménages permanentes.

Comme difficultés, nous avons un problème de financement pour des enquêtes spécifiques, manque de ressources humaines qualifiées et manque de formation et des équipements.

Je demande au projet d'accompagner la DRPSIAP pour un appui technique et financier et un renforcement de capacité en matière de (équipement, formation et infrastructure).

COM. Sekou TOURE : DREF

Etant donné que les changements climatiques sont de domaine transversal, comment appuyer les statistiques en ce sens ?

Mme BAMBA Marie Laurence TRAORE : ADR

Je demande l'implication de la société civile dans la réalisation du projet. Mais aussi de promouvoir les AGR pour les femmes.

M. Ousmane KEÏTA : DRPFEF

Partout où il y'a projet, il y'a la présence des étrangers et les femmes seront exposées. Donc il faudra prendre des mesures par rapport à ça.

M. Gaoussou KONE : DRACPN

Je demande le respect et l'application des textes en vigueur et aussi l'accompagnement des services techniques et les OSC.

M. Ibrahim DIALLO : DRR

Informier la DRR de tout ce qui peut concerner la route. Je demande au projet de faire un recrutement de la main d'œuvre locale et aussi une participation communautaire lors de la réalisation du projet.

La séance a été clôturée à 11H05 mn par les mots de salutations et remerciements du président de séance par intérim Monsieur Dialakoro KEÏTA représentant des OSC.

Rapporteur

Cheickna DIABY



Président de séance

M. Moussa DIALLO



CAAL au Gouvernorat de Sikasso.

Annexe 4.6 : PV de consultation des services techniques de la région de Ségou

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-trois et le 24 février s'est tenu dans la salle de conférence du Gouvernorat de la région de Ségou une réunion de consultation du public dans le cadre de la préparation des instruments de sauvegardes environnementaux et sociaux du projet « Harmoniser et Améliorer les Statistiques de l'Afrique de l'Ouest et du Centre » (PHASAOC).

Ces instruments de sauvegardes environnementaux et sociaux sont :

Cadre de gestion environnementale et sociale (CGES) ;

Plan de gestion de déchets électroniques (PGDE) ;

Plan de la sécurité routière (PSR) ;

Plan de mobilisation des parties prenantes (PMPP).

La réunion a débuté à 10H00 mn sous la présidence de Monsieur Mamadou TRAORE (CAEF du Gouvernorat de Ségou).

Etaient présents :

- Le représentant du Gouverneur
- Le représentant de la DRACPN
- Les représentants des services techniques
- La société civile et les associations, ...

Voir la liste de présence

Après les mots de bienvenu du président de séance, la parole a été donnée au consultant Monsieur Fousseyni SAGANOKO pour présenter le projet PHASAOC.

M. Fousseyni SAGANOKO : Consultant.

Après l'ouverture de la séance par l'autorité de Ségou, je m'avais à présenter le projet PHASAOC.

Le projet PHASAOC est un tout nouveau projet qui est en phase de préparation entre le gouvernement du Mali, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) et la Banque mondiale (BM).

Le projet PHASAOC doit être réalisé sur toute l'étendue du territoire malien pour une durée de cinq ans.

Comme il est de coutume pour tout nouveau projet, les banques internationales exigent l'élaboration des instruments de sauvegardes environnementaux et sociaux.

Dans le cadre du projet PHASAOC, pour être en conformité aux exigences des banques internationales nous devons élaborer un cadre de gestion environnementale et sociale (CGES), un plan de gestion de déchets électroniques (PGDE), un plan de sécurité routière (PSR) et un plan de mobilisation des parties prenantes (PMPP).

C'est l'élaboration de l'ensemble de ces documents qui fait l'objet de cette consultation du public. L'objet de cette consultation publique, c'est de recueillir vos attentes et préoccupations concernant la réalisation du projet « Harmoniser et Améliorer les Statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre » (PHASAOC).

M. Fousseyni SAGANOKO : Consultant

Selon vous, quels sont les principaux risques environnementaux et sociaux que peuvent avoir le projet PHASAOC dans votre localité ?

M. Bakary SIDIBE, DRACPN

Pour répondre à cette question, je dirais que l'Etat du Mali dispose de la politique environnementale et sociale, qui définit clairement les risques qui peuvent résulter lors de la réalisation de ce genre projet.

M. Birama SISSOKO, DRPSIAP

Je pense que le véritable problème est la gestion des déchets solides. La population est exposée aux dangers liés aux déchets solides et personne ne réagit. Ce problème entraîne d'autres conséquences telles que l'inondation et des maladies. Pour les déchets électroniques, ils constituent un danger pour la population et il n'y a pas d'espace dédié au déversement des déchets électronique.

Je demande au projet de faire la remise en état après les travaux.

M. Moussa COULIBALY, DGA/ADR

Les impacts environnementaux et sociaux qui peuvent résulter lors de la réalisation de ce projet sont la nuisance sonore non négligeable, la pollution de l'air, les risques d'accident des ouvriers sur les chantiers.

Les mesures d'atténuations de ces impacts du projet que nous pouvons proposer sont : arrosage des pistes de zone de projet, dotation des ouvriers des kits de protection sur les chantiers.

M. Birama SISSOKO, DRPSIAP

J'ajoute à ces mesures d'atténuation l'installation des panneaux de signalisation aux alentours des chantiers et les équipements adaptés à l'élévation.

M. Souleymane DIAKITE, CRSC

Le traitement des déchets solides n'est pas une chose facile mais je pense que l'Etat entraîne de mettre en place des sites de traitement petit à petit. Et pour considérablement minimiser les risques des déchets électroniques, l'accent doit être mis sur l'interdiction des importations des appareils électroniques usés et dangereux et encourager le recyclage et le traitement de ces déchets.

M. Fousseyni SAGANOKO, Consultant

Quelles sont les difficultés que les services techniques sont confrontés à la collecte et l'exploitation de données statistiques ?

Capt. Emmanuel DEMBELE, DREF

Le véritable problème lié à la collecte de données statistiques est l'incivisme.

M. Birama SISSOKO, DRPSIAP

Nous avons deux (2) types de collecte de données statistiques, premièrement lorsqu'un partenaire formule la demande de collecte de données et deuxièmement lorsqu'un service technique sollicite une collecte de données statiques.

Les difficultés dans la collecte de données statiques sont des problèmes liés au canevas qui peut être différent d'un service à un autre, le problème d'archivage et le problème de ressource humaine qualifiée pour mener à bien les travaux préliminaires en vue de mettre en place une base de données statistique.

Il faut le dire, le problème d'archivage est une réalité dans beaucoup de structures. La société civile n'a pas la culture statistique c'est-à-dire ne fournit pas les renseignements des recensements. Et enfin, la méconnaissance de la loi statistique qui dit que tout citoyen malien a l'obligation de fournir les informations aux enquêteurs sous peine de sanction judiciaire et la même loi interdit au statisticien de divulguer les informations personnelles sous peine de sanction judiciaire.

M. M'piè TRAORE, DRDSES

Au niveau de la DRDSES, un annuaire statistique est élaboré chaque année et qui est validé lors d'un atelier en présence des acteurs concernés. Cet annuaire est élaboré sur la base des supports de collecte de données trimestriels. Mais

cependant, des difficultés demeurent telles qu'insuffisance du personnel et manque de ressource financière pour le fonctionnement.

Capt. Emmanuel DEMBELE, DREF

A la DREF, nous avons de données statistiques concernant les besoins de la population en termes de bois d'énergie.

M. Fousseyni SAGANOKO : Consultant

Quels sont les risques d'accident dans le réseau routier à Ségou ?

M. Souleymane DIAKITE, CRSC

Les risques d'accident dans le réseau routier sont de plusieurs facteurs à savoir, l'incivisme, la méconnaissance du code de la route et l'état des véhicules et des routes.

M. Birama SISSOKO, DRPSIAP

Nous avons aussi parmi les risques d'accident, l'usage de téléphone portable au volant et les supports trois (3).

M. Mama DENON, CR

Moi j'ajouterais l'effet d'alcool au volant et le non-respect des visites techniques des cars et des bus de transport en commun.

M. Mamadou DEMBELE, DRR

J'exhorte au projet lors de la mise en œuvre des travaux, de veiller sur le moyen de transports des carburants afin d'éviter de nuisance, aménager des déviations pour les passagers, mettre les panneaux de signalisation et j'invite le projet d'être très professionnel dans les activités du projet en matière de construction.

M. Abdoulaye KOUMARE, ANASER

ANASER a été informée par la DRR de cette consultation publique. Le véritable problème lié aux accidents des routes est l'incivisme.

Sinon l'ANASER fait beaucoup de séances de sensibilisation et formation dans les écoles, aux quartiers et dans les circulations.

70% des accidents sont provoqués par les hommes, 20% par les engins et 10% sont causés par l'état de la route.

M. Fousseyni SAGANOKO : Consultant

Il y a-t-il eu des cas de VBG dans la zone et existe-t-il les structures de prise en charge des cas de VBG à Ségou ?

Mme Béatrice MOUNKORO, DRPEF

Dans le cadre de ce projet, la femme a besoin de référencement.

Les structures de prise en charge des cas de VBG sont l'hôpital Nianancoro FOMBA de Ségou, UNICEF et Word For Center.

M. Souleymane DIAKITE, CRSC

Le pesanteur social (Non dénonciation) des cas de VBG est un sérieuproblème. Je demande au projet de lutter contre la non dénonciation et multiplier de centre de recours pour les victimes des VBG.

Mme Béatrice MOUNKORO, DRPEF

Il existe aussi le centre d'écoute et d'orientation APDF pour les femmes à Ségou.

La séance a été clôturée à 12H20 mn par les mots de salutations et remerciements du président de séance par intérim Monsieur Birama SISSOKO de la DRPSIAP de Ségou.

Rapporteur

Cheickna DIABY

Président de séance

Mamadou TRAORE



DRPEF au Gouvernorat de Ségou

Annexe 4.8 : PV de consultation des services techniques de la région de Mopti

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt trois et le 22 février s'est tenu dans la salle de réunion du Gouvernorat de Mopti une réunion de consultation du public concerné dans le cadre de la préparation des instruments de sauvegardes environnementaux et sociaux du projet « Harmoniser et Améliorer les Statistiques de l'Afrique de l'Ouest et du Centre » (PHASAOC) à Mopti.

Ces instruments de sauvegardes environnementaux et sociaux sont :

Cadre de gestion environnementale et sociale (CGES) ;

Plan de gestion de déchets électroniques (PGDE) ;

Plan de la sécurité routière (PSR) ;

Plan de mobilisation des parties prenantes (PMPP).

La réunion a débuté à 9H00 sous la présidence de Monsieur Issa PLEA Préfet central de Mopti

Etaient présents :

- Le représentant du Gouverneur
- Le représentant de la DRACPN
- Les services techniques
- La société civile et les associations, ...

Voir la liste de présence

Après les mots de bienvenu du président de séance, la parole a été donné au consultant Monsieur Fousseyni SAGANOKO pour présenter le projet PHASAOC.

M. Fousseyni SAGANOKO : Consultant.

Monsieur le représentant du Gouverneur, Monsieur le représentant de la DRACPN, chers participants, bonjour.

Après l'ouverture de la séance par l'autorité de Mopti, je m'avais présenté le projet PHASAOC. Le projet PHASAOC est un tout nouveau projet qui est en phase de préparation entre le gouvernement du Mali, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) et la Banque mondiale (BM).

Le projet PHASAOC doit être réalisé sur toute l'étendu du territoire malien pour une durée de cinq ans.

Comme il est de coutume pour tout nouveau projet, les banques internationales exigent l'élaboration des instruments de sauvegardes environnementaux et sociaux.

Dans le cadre du projet PHASAOC, pour être en conformité aux exigences des banques internationales nous devons élaborer un cadre de gestion environnementale et sociale (CGES), un plan de gestion de déchets électroniques (PGDE), un plan de sécurité routière (PSR) et un plan de mobilisation des parties prenantes (PMPP).

C'est l'élaboration de l'ensemble de ces documents qui fait l'objet de cette consultation du public. L'objet de cette consultation publique, c'est de recueillir vos attentes et préoccupations concernant la réalisation du projet « Harmoniser et Améliorer les Statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre » (PHASAOC).

M. Souleymane KONE : DRACPN-M

Il également appuyé les dis du consultant et donné plus sur l'importance de la présente consultation publique et surtout les instruments de sauvegardes environnementaux et sociaux.

M. Kassim TRAORE : Conseil Régional

Je demande au consultant de faire bref résumé du projet PHASAOC.

M. Fousseyni SAGANOKO : Consultant

Selon vous, quels sont les principaux risques environnementaux et sociaux que peuvent avoir le projet PHASAOC ?

M. Moussa TRAORE : DR Pêche

Au niveau de la première composante, la sous composante 1 et 4, il faut ajouter l'élevage.

M. Kassim SIDIBE : DRR

Les déchets électroniques constituent un grand problème à Mopti, nous avons un manque d'accompagnement des utilisateurs des déchets électroniques.

Nous demandons au projet d'avoir une vision globale sur le plan de sécurité routière et non uniquement sur l'axe du projet.

M. Souleymane KONE : DRACPN

On parle dans les TDRs des constructions et réhabilitation dans le cadre de la réalisation du projet, je demande à veiller sur le cadre de vie de population.

M. Fousseyni SAGANOKO : Consultant

Pour répondre à M. Kassim, concernant la vision globale du PSR, le PSR va servir de moyen pour minimiser les accidents de route et dans les chantiers.

M. Mahamadou DEMBELE : DREF

Je pense que l'aspect environnemental n'est pas trop pris en compte dans les TDRs. Je demande au projet de développer le côté environnemental puisque c'est un aspect qui nous concerne tous.

M. Badra Alou COULIBAALY : DRSIAP

Ce projet est un projet à dimension nationale, si j'ai bien suivi avec le consultant, il faut élaborer les documents de sauvegardes environnementaux et sociaux de la banque pour que le projet puisse avoir le jour.

M. Fousseyni SAGANOKO : Consultant

Selon vous, comment la collecte des données se fait au niveau de la région ?

M. Badra Alou COULIBAALY : DRSIAP

La capitalisation des données se fait secteur par secteur. On invite les services techniques de nous envoyer leur rapport annuel et souvent on envoie des enquêteurs pour collecter les données.

M. Fousseyni SAGANOKO : Consultant

Quelles sont les difficultés que les services techniques sont confrontés dans la collecte et l'exploitation des données statistiques dans la région de Mopti ?

M. Badra Alou COULIBAALY : DRSIAP

En ce qui concerne les difficultés, nous avons un manque de moyens techniques et financiers pour la collecte des données et la réticence des services techniques de mettre les données à notre disposition. J'aimerais ajouter un aspect aussi qui est le manque de culture statistique dans la région, c'est à dire que la population ne coopère pas lorsqu'il s'agit de recensement ou demande d'information.

M. Fousseyni SAGANOKO : Consultant

Quels sont les risques d'accident dans le réseau routier à Mopti ?

M. Kassim SIDIBE : DRR

Les risques d'accident sont entre autres la méconnaissance du code de la route par les usagers, le mauvais état de la route et nos véhicules.

M. Fousseyni SAGANOKO : Consultant

Quelles sont les bonnes pratiques de sécurité optimale dans les transports, et dans tous les aspects des activités propres au projet ?

M. Kassim SIDIBE : DRR

Les bonnes pratiques sont le respect primordial de l'excès de vitesse, l'entretien et le respect de la visite technique des véhicules.

M. Fousseyni SAGANOKO : Consultant

Quelles stratégies pour la prévention des accidents de la route et de la minimisation des blessures subies par le personnel du projet et les membres du public ?

M. Kassim SIDIBE : DRR

Comme stratégie pour la prévention des accidents, il faut vraiment la sensibilisation des usagers et amélioration de l'état des réseaux routier.

M. Moussa GUINDO : DR culture

Pour compléter monsieur Kassim, j'aurai souhaité que la sensibilisation remonte au niveau scolaire puisqu'il y'a dix ans, il y'avais un programme de l'UNICEF qui sensibilisait les enfants à l'école sur le code de la route mais c'est arrêté après deux ans. Je demande au projet de réinstaurer cette activité dans les écoles.

M. Fousseyni SAGANOKO : Consultant

Comment les déchets électroniques sont gérés, qui en produit et quelles sont les caractéristiques des déchets électroniques ?

M. Mahamadou DEMBELE : DREF

Il n'y a pas un mécanisme de gestion des déchets électroniques, ce qui fait que les déchets électroniques sont éparpillés partout.

Ces déchets électroniques sont importés d'ailleurs et nous nous sommes les consommateurs.

M. Souleymane KONE : DRACPN

Les caractéristiques des déchets électroniques sont des vieux appareils électroniques : radios, téléviseurs, piles, ordinateurs, congélateurs, fil électrique, etc.

M. Kassim TRAORE : CR

Pour la gestion des déchets électronique, je demande au projet de mettre en place un mécanisme de recyclage des déchets électroniques à Mopti.

M. Fousseyni SAGANOKO : Consultant

Il y'a-t-il eu des cas de VBG dans la zone et existe-t-il les structures de prise en charge des cas de VBG ?

M. Abou DOUMBIA : DRPFEF

Les cas de VBG sont beaucoup plus fréquents à Mopti. La non application des textes, les abus du pouvoir, les abus sexuels et les violences physiques constituent les cas des VBG. Mais il faut signaler le cas des hommes battus.

M. Kassim TRAORE : CR

Les conflits ont transformés très souvent dans certaines zones les femmes en exclave sexuel. Les groupes armés utilisent certains enfants aussi en informateurs.

M. Mahamadou DEMBELE : DREF

Je demande au projet de mettre en place une stratégie pour prévenir des cas d'harcèlement. Et élaboration de cadre bonne conduite dans le cadre du projet.

M. Abou DOUMBIA : DRPFEEF

Les structures qui prennent en charge les victimes des cas de VBG ici Mopti sont : l'Hôpital Sominé Dolo, l'ONG APDF et à travers un programme de l'UNICEF, nous avons mis en place 31 comités de veille et d'alerte des cas de VBG

Mme Fanta BATHILY : CAFO

Les cas de VBG sont énormes à Mopti, la CAFO et ces partenaires accompagnent les femmes victimes au niveau de l'hôpital et du tribunal. Nous avons organisé plusieurs séances de sensibilisation à travers 11 quartiers de Mopti.

M. Badra Alou COULIBALY : DRSIAP

Nous demandons au projet : d'impliquer les services techniques dans la réalisation du projet du début à la fin, mettre en place un comité de pilotage et que l'ensemble des services techniques soient au même niveau d'information au moment des évaluations.

La séance a été clôturée à 11H15 mn par les mots de salutations et remerciements de Monsieur le Doyen de la séance à la personne Dramane DIAKITE 1^{er} vice-président du CCIM.

Rapporteur

Cheickna DIABY



Président de séance

Issa PLEA

Prefet central Mopti

